UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION PLÉNIER

DU

VENDREDI 21 OCTOBRE 2022

Parmi les membres du Conseil, étaient présents :

M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc, Président

M. BERNARDINO Amilcar, Vice-Président du Conseil d'Administration

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

M. ANDUJAR Pascal
Mme GARRIGUE-ANTAR Laure
M. GILBERT Simon
Mme LANGLOIS Valérie
M. MOHAMMED Samer
Mme VILLANUEVA Maria-Graciela

Collège B dit « des autres enseignants » :

M. ALIX Sébastien-Akira
M. BARBOT Benoît
Mme CHEVALIER Vérène
Mme GOFFIN Angélique
Mme GUILLIN Amélie (puis procuration donnée à M. ANDUJAR)
M. LEVREL Lucas

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme COSTES Sylvie
M. VALLÉE Benoît
Mme FLEURY Muriel

Collège dit « des usagers » :

Titulaires

Mme NGUYEN Caroline
M. VINCENT Lhéo

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaire

M. DARRIBÈRE Jérôme, Directeur général
M. DEVAUCHELLE Jean-Marie, Organisation représentative des salariés
Mme LENOBLE Valéry, Établissement d'enseignement secondaire

Mme SIMON-DECK Sylvie, Mairie de Créteil
M. ROSENBAUM Jean, INSERM

Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :

Collège A dit « des Professeurs des universités » :
Mme. BERGES Karine (procuration donnée à M. GILBERT)

Collège B
M. THAUVRON Arnaud (procuration donnée à M. DUBOIS-RANDÉ)

Collège des usagers
M. TROUMI Elias (procuration donnée à M. VINCENT)

Collège dit « des personnalités extérieures » :
Titulaire

M. HERBRECHT Thierry, Conseil régional d'Ile-de-France (procuration donnée à M. DUBOIS-RANDÉ)
Mme BEAULNES-SERENI Nathalie, Conseil départemental de Seine-et-Marne (procuration donnée à M. GILBERT)
Mme MATTEI Sarah, Entreprise de -500 salariés (procuration donnée à Mme NGUYEN)

Parmi les membres de droit et les invités du Conseil, étaient présents ou représentés :

M. SEBAG Julien, Représentant du recteur de l'académie de Créteil
Mme ALLARD-POESI Florence, VP CR
M. BOSDEVEIX Robin, Directeur de l'INSPE
Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY Alexandra, Directrice de l'EPISEN
M. DEHAN Frédéric, Directeur Général des Services
Mme FAURE Bénédicte, Directrice de l'IUT Créteil-Vitry
M. FRÉTIGNÉ Cédric, Directeur de l'UFR SESS-STAPS
Mme GOURNAY Lucie, Directrice de l'UFR LLSH
M. LEONEL Éric, VP Orientation Insertion-Professionnelle et Entreprenariat
M. MOSCOVICI Jacques, Directeur de l'UFR de Sciences et Technologie
M. SCHWELL Martin, VP Europe
Mme DACOSTA Hélène, Directrice des Affaires Financières
M. METER Antoine, Médiateur de l'UPEC

M. APARICIO Romain, Directeur adjoint des services

M. THIARD Philippe, Assesseur démarche qualité et projet d'établissement

M. DEMERET Simon, Directeur des affaires juridiques et générales (DAJG)

Mme HMAMOU Fadoua, Directrice adjointe des affaires juridiques et générales (DAJG)

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT 7

1.1 Point d'information du Président de l'Université 7

1.1.1 Premier retour sur le contrôle opéré par la Cour des comptes 7

1.1.2 Information ERASME 13

1.1.3 Information relative à l'alliance européenne Aurora 21

1.2 Présentation de l'assesseur du vice-président du conseil d'administration. 26

1.3 Approbation des procès-verbaux des 7 et 16 septembre 2022 28

1.4 Présentation du rapport 2021-2022 du médiateur de l'université 30

1.5 Avis sur la motion proposée par la liste « Union pour l'UPEC : Université publique, éthique et collégiale » relative au dispositif RIPEC 33

Points soumis à discussion 38

1. VIE INSTITUTIONNELLE 38

1.1 Approbation de la composition de la Commission des moyens 38

1.2 Approbation de la composition de la Commission des statuts 40

1.3 Approbation du transfert de l'exercice des compétences relatives à la nomination des jurys d'examen aux directeurs des composantes de l'Université. 43

1.4 Avis relatif à la nomination de Monsieur Éric Leonel au poste de directeur du SCUIO 43

2. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES 46

2.1 Approbation des grandes orientations budgétaires, enveloppes et dotations relatives au budget initial 2023 46

3. RESSOURCES HUMAINES 53

3.1 Approbation du dispositif d'intéressement scientifique pour les lauréats d'ERC (*European Research Council*) 53

3.2 Approbation de la campagne d'emplois enseignants 1er et 2nd degré pour l'année 2023 57

Points non soumis à discussion 63

1. VIE INSTITUTIONNELLE 63

1.1 Information relative aux assesseurs référents et chargés de mission 63

1.2 Approbation de la donation au profit des 11 universités de Paris venant aux droits de l'ancienne université de Paris, du nouveau bâtiment devant constituer la Maison de l'Egypte en cours d'édification dans l'enceinte de la Cité Université, sur une partie (terrain de 1.9015 m^2) de la parcelle cadastrée section BD numéro 2 sise 1 avenue André Rivoire, Paris 14e, mise à la disposition des universités Paris par l'État 64

1.3 Approbation de l'affectation irrévocable du bâtiment à l'accueil des étudiants et chercheurs égyptiens 66

1.4 Approbation du pouvoir donné à la chancellerie des universités de Paris, représentée par le recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Ile-de-France, pour signer tous actes et documents nécessaires à l'acceptation de cette donation. 66

2. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES 66

2.1 Approbation relative aux admissions en non-valeur 66

2.2 Approbation du versement du fonds régional d'aide d'urgence en faveur des étudiants impactés par la guerre en Ukraine 67

La séance est ouverte à 9 heures 37 sous la présidence de M. DUBOIS-RANDÉ.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1 Point d'information du Président de l'Université

1.1.1 Premier retour sur le contrôle opéré par la Cour des comptes

M. le Président.- Je vous propose de commencer ce Conseil d'administration. Parmi les quelques points d'information, le principal est celui de la première version du retour de la Cour des comptes. Une dizaine de personnes étaient autour de la table dans le cadre d'une instruction de dossier assez complète. C'est un euphémisme, puisque tous les placards ont été vérifiés ; ce qui a demandé un énorme travail à l'ensemble des équipes administratives. D'ailleurs, ce n'est pas terminé. Je les remercie au passage, parce qu'il s'est agi d'un énorme travail depuis le mois de mars dernier.

Pour vous donner quelques éléments sur la reconnaissance d'un projet ambitieux après une crise de gouvernance, tout le monde connaît l'histoire. L'élément qui intervient immédiatement aujourd'hui, avec l'un des éléments inhérents et structurels à l'histoire de l'UPEC, ce sont des points d'alerte, que nous avions d'ailleurs totalement identifiés, sur l'encaissement des recettes, les facturations, les méthodes de gestion, avec du retard en termes de pilotage sur beaucoup de points d'organisation facultaire. Aujourd'hui, il leur apparaît que ce modèle devrait bouger. Sinon, ce serait une forme de limitation pour l'ambition globale de l'université. L'un des éléments est un manque de pilotage réel des grands dossiers et une faible visibilité d'ensemble du fait des approches en silo, avec des modèles d'allocation des moyens peu lisibles, notamment des choix en formation, recherche et autres qui sont plutôt historiques que réellement compréhensibles.

Il s'agit donc d'éléments structuraux, mais également d'alertes sur la masse salariale. Nous l'avions identifié et en avions parlé. Elles résultent de plusieurs points. Parmi ces points, il y a bien sûr le fait que nous ayons effectué des recrutements, mais nous avons également pris des étudiants au passage ; ce que nous leur avons fait remarquer, sans que la subvention de service public soit vraiment à la hauteur par rapport à des universités comparables. Nous avons fait remarquer ce point d'entrée. Toujours est-il qu'ils sont sur le factuel et le factuel est qu'aujourd'hui, il faut rétablir le paquebot UPEC, afin d'éviter la mise sous tutelle rectorale qui pourrait arriver si nous ne prenons pas de mesure corrective. Les mesures correctives portent sur la

masse salariale, avec tous ces éléments, dont des approches de type heures complémentaires qui leur paraissent peu lisibles. Là encore, ce sont des points que nous avions parfaitement identifiés ensemble. Ce sont également des éléments sur la masse salariale par entité enseignants-chercheurs ou ensemble d'enseignants, etc. qui ne leur paraît pas forcément non plus compréhensible. En tout cas, des efforts sont à fournir, y compris sur notre politique globale de recrutement et de positionnement des campagnes d'emplois.

Sur les contrats de recherche, ce sont finalement beaucoup de dépenses, mais pas suffisamment de facturation. C'est le même discours qui se retrouve au niveau des composantes de l'université, à savoir que nous dépensons, mais n'avons pas les recettes en regard. Évidemment, cela crée de la dérive se chiffrant en de nombreux millions. Là encore, des chaînes importantes de process sont à revoir. Pour les contrats de recherche, il s'agit de la même histoire, avec la nécessité de mise à niveau des processus métiers à revoir, etc.

Un point historique concernant le CFA Sup 2000 leur paraissait assez opaque, notamment sur la vigilance dans les années passées et des pertes de recettes. Nous l'avions déjà abordé et l'aborderons à nouveau lorsque nous verrons le budget. Manifestement, côté UPEC et CFA, des éléments sont opaques. Je n'ai pas tout l'historique, mais en tout cas, j'avais vu qu'il fallait sortir du CFA Sup 2000 assez rapidement et j'en avais pris la décision.

Il s'agit également du pilotage de la masse salariale et des emplois, des systèmes d'information, de gestion provisionnelle. Ce sont des points sur lesquels nous devrons avoir une stratégie plus affirmée, que nous mettrons en œuvre de fait, puisqu'il y aura un suivi de la Cour des comptes. Ensemble, il s'agira de rectifier les choses.

Cela revient également à la soutenabilité de l'offre de formation, mais là encore, il ne faut pas aller dans le macro. Il faut également comprendre comment cela fonctionne, aller plus dans le détail des éléments. Si nous voulons rééquilibrer licences et masters, des choix seront à faire. Le RNA a également été pointé, là encore sur son absence de lisibilité, en tout cas pour la Cour des comptes.

Ensuite, beaucoup de choses ont été reposées. Sur la politique immobilière, le SPSI est à revoir, mais c'est en cours. Il s'agit également du problème du fonds de roulement qui sera maintenant mobilisable. Forcément, il est en difficulté, parce que nous devons tirer dessus. D'autres éléments portent sur la loi ORE, en particulier sa lisibilité en termes d'impact réel sur ce qu'était sa fonction, à savoir les réussites

étudiantes. Des éléments de traçabilité sont manquants pour la Cour des comptes. Ce sont des choses qui datent d'ailleurs du début. La CVEC est également un sujet bien identifié. Tous ces sujets étaient d'ailleurs identifiés, nous n'avons aucune surprise. Là encore, des éléments de dépenses de la CVEC paraissent très en dessous de ce qui est attendu et nous y travaillons. Il faudra également aller plus loin, ce qui est prévu.

Pour la recherche, d'autres éléments étaient des éléments de pilotage, d'outils de pilotage. Pourquoi n'avons-nous pas d'outils de pilotage plus proches de ceux du CNRS ? Au niveau de la vice-présidence recherche, un énorme travail est effectué avec les services, afin de remettre tout cela d'équerre. Tout cela était identifié, ce ne sont pas des surprises. Le travail avait été largement entamé, mais l'université a pris du retard par rapport à d'autres universités et nous le savons. Tout ne va pas mal, je vous rassure, mais je vous donne la lecture de la Cour des comptes.

Une nouveauté est que les UMR ont également été analysées. Là encore, la Cour des comptes fait son travail en disant qu'il y a un problème de conventions qui ne sont pas forcément toujours actualisées. Les tutelles multiples n'invitent pas à la clarification d'ensemble. Là encore, ce sont des choses à mettre d'équerre et nous l'avons également identifié. Ce sont surtout des outils de dialogue à utiliser, que nous pouvons partager, en particulier avec le CNRS. Ces outils fonctionnent et il n'est donc pas nécessaire de réinventer des choses. Quelques éléments ont été proposés sur une approche mandataire unique et des outils ; c'est aussi à discuter.

En synthèse, ils reconnaissent tout de même que l'UPEC a une ambition et une identité affichées, originales, etc. C'est plutôt le côté positif pour nous d'avoir positionné cela. Les choses bougent également. Nous ne sommes pas restés immobiles. Des enquêtes ont été réalisées, des cabinets ont travaillé sur ces approches. D'ailleurs, ils ont également eu les notes des cabinets ayant travaillé sur ces approches financières, tous ces éléments de process.

Sur les alertes concernant la masse salariale, Hélène qui est avec nous nous a montré qu'il y avait une dérive des courbes et qu'il fallait rectifier les choses. Nous avons des pistes, des marges de manœuvre. Il est important de voir qu'il existe des marges de manœuvre, de la déperdition de chaleur, comme on dit.

Il y a toute cette approche ancienne, le fait que nous n'alignons pas des recettes sur les dépenses. Nous faisons du prévisionnel, dépensons, mais les encaissements ne se font pas. Les chaînes allant du début à la fin ne sont pas totalement opérationnelles aujourd'hui, pour différentes raisons dont nous pourrons discuter.

Ensuite, ce sont des éléments plus mineurs.

En termes de calendrier, un rapport sera rédigé au mois de novembre, sur lequel nous pourrons faire des remarques. Là encore, il n'y a pas de surprise. Ce sont des éléments de process que nous avions identifiés en grande partie. Nous discuterons ensemble des mesures correctives, mais certaines sont à prendre dès cette année, puis l'année prochaine et les années suivantes. Nous avons également des pistes, des marges de manœuvre. L'idée générale est d'afficher nos priorités. Politiquement, nous souhaitons sanctuariser la recherche et monter en gamme en recherche. Nous ne pouvons pas dire que la formation soit négligée, mais elle ne tourne pas si mal. Il s'agit surtout de remettre les choses d'équerre. Une analyse de soutenabilité sera réalisée. Un groupe de travail s'est mis en place et une première réunion donnera des directions, en tout cas dans les différentes missions de l'université, afin de faire des propositions et de procéder à des corrections très visibles dès l'année prochaine, puisque nous arrivons déjà en fin d'exécution budgétaire.

Les éléments intéressants pour nous sont que nous faisons également des choix politiques sur les masters et les doctorats. Nous avons effectivement monté en gamme sur cette approche. En tout cas, il est vraiment important que nous équilibrions le L… Là encore, c'est contraint, parce que nous leur avons dit que nos capacités d'accueil *(audio 1 – incompris, 00.12.38)*, mais le rectorat nous dit qu'il faut les augmenter. Un représentant du rectorat est présent. C'est comme si l'on nous demandait de faire cent mètres avec deux boulets aux pieds. Nous pouvons toujours faire cent mètres en courant avec des baskets, mais avec deux boulets aux pieds, c'est un peu plus difficile. De même, la notification budgétaire n'est pas à la hauteur ; ce qui a même été remarqué par la Cour des comptes, à la suite d'un rapport du rectorat montrant que nous sommes sous-dotés par rapport à d'autres universités comparables. Je ne parle pas de celles de province, mais de celles de l'Ile-de-France. Par rapport à des universités pluridisciplinaires, nous avons parfois un delta de quasiment 4 000 euros par étudiant. Ce sont également des éléments structuraux et nous ne pouvons pas rester dans le discours disant que tout va bien à l'université. Quand nous prenons 2 000 étudiants par an, il faut également concevoir qu'il faut s'en occuper. Il faut revoir les choses dans le détail et précisément, avec des chiffres, pas seulement des impressions.

Voilà ce que je pouvais dire quant à ce premier retour. Frédéric souhaite peut-être intervenir.

M. DEHAN.- Je ne vais pas paraphraser ce que tu as pu dire. L'essentiel a été dit. Les remarques portent à la fois sur des aspects structurels de l'université, notamment dans le domaine de la recherche, sur des aspects autour d'un certain nombre de process financiers et comptables sur lesquels nous devons travailler – c'est une évidence – notamment en termes de gestion de la chaîne des recettes. Tu as évoqué les sujets autour de la gestion et des relations antérieures avec CFA Sup 2000. Pour le reste, il s'agit d'éléments de contexte et de trajectoire financière de l'université, avec un certain nombre d'éléments sur lesquels la Cour nous incitera fortement à travailler, notamment les aspects de masse salariale, d'utilisation du fonds de roulement de l'établissement, etc.

Tu ne l'as peut-être pas évoqué, en même temps, il y a eu un focus sur les systèmes d'information. Un audit a porté sur deux unités mixtes de recherche, le LISA et le LAMA. Un audit a également été mené par la Cour des comptes sur le numérique au sens large, avec des échanges au sein de l'université. Nous n'avons pas encore eu de retour sur cet aspect.

Tout cela s'insérera dans un rapport global dont le premier livrable provisoire devrait être produit au mois de novembre. Nous ne savons pas précisément quand. Nous pourrons modifier un certain nombre de choses, d'éléments factuels. Ensuite, tout cela suivra son cours et le processus interne à la Cour des comptes, avec une production du rapport définitif probablement en début d'année 2023.

Je précise que d'un point de vue méthodologique, nous sommes précurseurs, puisqu'une réforme importante a eu lieu dans le domaine. Elle est appliquée par anticipation dans le cadre du contrôle de l'UPEC. Il s'agit notamment d'une réforme de la responsabilité personnelle et pécuniaire des agents comptables. Pour autant, il y aura tout de même deux grands volets, dont un volet autour de l'analyse de gestion de l'établissement depuis 2016. Il n'y a pas eu de rapport de la Cour des comptes pour l'UPEC depuis 2010. La période analysée va de 2016 jusqu'à l'exercice en cours, voire au-delà, parce qu'ils veulent également avoir un regard sur le BI 2023. Il est important de l'avoir à l'esprit. Ils ne reviennent pas sur l'exercice de 2010 à 2015, pour faire court. L'autre volet est strictement financier et comptable, avec éventuellement le fait de relever ou non des irrégularités qui auraient pu être commises. Le rapport nous le dira et c'est à suivre.

M. le Président.- Merci Frédéric. Nous n'avons pas de rapport. Nous vous le retraduisons à l'oral, mais pourrons en parler plus précisément. Nous pourrons répondre à ce rapport qui sera public sur le site de la Cour des comptes, ce qui est

nouveau. Le lien sera évidemment à disposition des administrateurs et de l'ensemble de la communauté.

Il faut utiliser ce rapport comme un effet de levier pour la modernisation d'un certain nombre de process, voire de la structuration de notre université. Nous avons réfléchi à l'organisation des campus, à un certain nombre d'éléments permettant aujourd'hui d'avoir des approches de ce que nous sommes en train de dessiner, d'une certaine manière. Il y aura un effet d'accélération probable. Depuis très longtemps, il manque des outils. D'ailleurs, nous ne sommes pas les seuls. Il manque des outils de pilotage et ce sont des éléments structurels, pour lesquels les choses sont déjà connues, travaillées. Les services sont en position, en sachant qu'ils sont en sous-effectif. Je disais que nous faisions le cent mètres avec deux boulets aux pieds. L'un des boulets est que nous sommes sous-dotés par rapport à ce que nous devrions être, mais par les temps qui courent, ce n'est pas en allant avec une petite cibi au ministère, que cela rectifiera les choses. Nous irons, mais seulement dès l'instant où nous aurons pris des positionnements de rectification des finances de l'université et surtout de bonne gestion et de non-déperdition d'argent qui pourrait être présent dans le cadre de recettes. Il y a évidemment également les recettes par ressources propres, ce qui est un autre domaine. Nous n'allons pas tout détailler et aurons l'occasion d'en discuter lors du BI.

J'y vois plutôt quelque chose de très positif, vous connaissez mon optimisme légendaire. C'est également l'occasion pour nous de nous poser la question collectivement de savoir où nous reportons nos priorités, où nous regardons. Nous avons dessiné des choses. Nous pourrions parler du programme ERASME, d'engagements, d'Aurora. Ce sont tout de même des éléments très stimulants. Il faut remettre tout cela d'équerre et mettre nos priorités en avant. Nous avons déjà travaillé en ce sens avec les services et avons eu beaucoup d'échanges. Le groupe de travail se met en place, l'idée étant de faire des propositions rapidement, mais là encore sur des données, pas d'après des intuitions. Il faudra avoir des données suffisamment précises, afin de faire du pilotage. Voilà quelques pistes de travail.

Voilà pour ce qui est de la Cour des comptes. Avez-vous des questions ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose que le nouveau directeur adjoint des services se présente. Il s'agit de Romain APARICIO qui va nous parler d'ERASME, mais également de lui-même.

1.1.2 Information ERASME

M. APARICIO.- Merci, Monsieur le Président. Je vais rester debout, afin de pouvoir vous regarder. Si je vous tourne le dos, cela n'ira pas. Je suis arrivé au sein de l'université il y a un peu plus de deux semaines, le 1er octobre. J'en suis très heureux. Je vais très rapidement vous dire ce que j'ai pu faire auparavant. Au début de ma trajectoire professionnelle, j'ai monté et développé le réseau des radios Campus en France. J'ai pu créer une vingtaine de radios FM durant cette période. Je suis économiste de formation et j'ai été formé à l'université de Bourgogne. Je suis retourné à l'université. Je suis allé travailler à l'UVSQ, en tant que directeur de cabinet. Ensuite, j'ai suivi la Présidente au PRES UPGO, puisque c'était à l'époque des PRES. Il réunissait l'université de Cergy et l'USQ sur un arc ouest francilien, avec beaucoup d'écoles d'ingénieurs, d'architectes, d'art, ainsi que des écoles consulaires. Ce PRES est devenu la COMUE Université Paris-Seine. L'UVSQ s'en est retirée et ensuite, nous avons créé l'IEP à Saint-Germain-en-Laye et avons également fait rentrer l'ESSEC à ce moment-là. Nous avons travaillé sur les objets PIA et à restructurer cette COMUE pour qu'elle devienne ce qu'elle est aujourd'hui, c'est-à-dire un grand établissement à Cergy qui s'appelle CY-Paris-Cergy Université et a intégré un certain nombre de composantes en son sein. Il s'agit d'un montage assez original, en tout cas un peu expérimental. Ensuite, je suis parti dans le privé découvrir la façon dont nos opérateurs d'enseignement supérieur y travaillaient, au sein du Groupe OMNES Education qui était avant INSEEC U. J'étais secrétaire général et directeur des écoles au sein du Groupe. J'ai fait cela pendant cinq ans et aujourd'hui, je rejoins l'UPEC. Je suis très heureux et enthousiaste de revenir dans le service public, et surtout de porter les projets et les ambitions qui sont les vôtres aujourd'hui.

Pour en venir à ce que je vais faire à l'UPEC, il y a la direction exécutive d'ERASME, sur laquelle je reviendrai juste après. Au niveau de la Direction générale des services, quatre pôles vont s'articuler autour de moi. Le premier pôle est celui de la donnée. Beaucoup de travail est à effectuer, afin de nous permettre de vraiment mieux qualifier nos données, nos usages. Si nous voulons pouvoir opérer avec et engager des transformations, nous devons avoir une base très fiable. Le second est celui du pilotage et de la qualité, afin que nous puissions intégrer, revoir nos process et les faire évoluer. Le troisième pôle est celui des grands projets. Nous reviendrons ensuite sur ERASME. Il s'agit d'un pôle stratégie et grands projets. Au sein de l'UPEC, il y a eu une activité très soutenue depuis dix ans sur le lancement de projets, notamment PIA. Nous avons été retenus pour ERASME l'année dernière et voulons pouvoir piloter cet ensemble, afin de le mettre en cohérence et d'essayer d'avancer le plus haut et le plus

fort possible. Le quatrième pôle est celui des partenariats, au sein duquel nous allons essayer de beaucoup mieux identifier l'ensemble de nos partenaires, d'aller également en chercher de nouveaux et de stabiliser des méthodes de travail avec des partenaires externes à l'université. Ce n'est pas toujours facile, parce que l'université est un gros navire, avec des missions diverses et variées, des personnels et un territoire très étendu. Nous avons également beaucoup à faire sur cette partie.

J'en viens à ERASME, qui est l'objet de la présentation de ce matin. ERASME est né de vos analyses, de vos réflexions, de vos débats d'orientation. Au départ, le point saillant a été d'avoir une analyse dichotomique de l'enseignement supérieur. Depuis dix, douze, quinze ans, nous avons vu notre secteur évoluer, avec deux pôles. Le premier est un pôle d'opérateurs de niveau mondial, avec une recherche de très haut niveau. Ce sont les IDEX ou éventuellement quelques gros opérateurs qui l'ont raté, mais en gros, ce sont les IDEX qui sont aujourd'hui dotés de moyens considérables et ont des ambitions très, très fortes. À côté, ce sont les universités, que l'on pourrait qualifier de proximité, qui auront vocation à gérer toutes les cohortes de jeunes et la formation de notre jeunesse. Finalement, l'UPEC qui avait une stratégie depuis dix ans, et qui est revenue en arrière, s'est un peu demandé quelle était sa place. Il existe peut-être une troisième voie et le choix a été fait d'une voie originale, singulière, presque un prototype. Il s'est agi de dire : « Nous allons nous positionner sur un modèle qui pourra peut-être être repris par d'autres. »

Sur quoi basons-nous cette troisième voie ? Il s'agit vraiment de faire en sorte que l'établissement soit un moteur de transformation sociétale et environnementale et que nous devenions une université de référence sur la base de notre engagement, l'engagement de nos communautés. Pour cela, nous avons détecté quatre grands objectifs : repenser notre offre de formation, d'enseignement, la coconstruire ; également focaliser, diffuser, partager notre recherche, c'est-à-dire aller au-delà d'une analyse bibliométrique habituelle que nous avons dans les laboratoires et dans nos UFR, afin que nous ayons toujours en tête quel impact peut avoir une action de recherche pour la société et les communautés. Puis, il s'agit d'engager les partenaires et les communautés dans une démarche de coconstruction ; et enfin, d'essayer d'évaluer notre impact et notre contribution à une société plus juste.

Ce sont les quatre objectifs et nous avons retenu deux contraintes pour ce faire. La première est l'engagement dont je parlais, c'est-à-dire que c'est quelque chose qui doit tous nous mobiliser, y compris notre communauté étudiante. La seconde contrainte est qu'il ne faut pas que ce soit un engagement qui soit une charge supplémentaire. Nous devons arriver à mieux doter nos fonctions support, nos

fonctions de soutien, afin de nous permettre d'accompagner cette transformation et ces ambitions fortes. Il s'agit bien également de renforcer nos services et nos activités de soutien.

Quels leviers avons-nous identifiés pour ce faire ? Un premier levier est celui de ces grands projets que j'évoquais tout à l'heure. Depuis dix ans, plusieurs objets de PIA ont été retenus. Nous souhaitons qu'ERASME soit au cœur de tous ces grands projets, de manière à bien les articuler, à chercher des synergies, des effets multiplicateurs, que nous puissions nous renforcer les uns et les autres. Nous essayerons de cartographier tout cela avant Noël, afin de nous permettre de bien identifier de quelle façon un projet peut nourrir l'autre et les ambitions d'un autre projet. Nous reviendrons d'ailleurs vers chacun avant les fêtes de fin d'année, afin d'essayer de bien cartographier tout cela pour avoir une bonne vision d'ensemble. Cela apparaît comme la première marche pour pouvoir avancer.

Le second levier est une approche plus méthodologique, notamment avec un focus sur la première année d'ERASME qui commence maintenant. Durant cette première phase, il s'agira de consulter, de coconstruire, d'essayer de co-élaborer ce que peut être l'engagement de nos communautés au service d'un tel projet. Pour ce faire, un cabinet spécialisé nous accompagne. Il s'appelle ConvictionsRH. D'ailleurs, il vient déjà vers vous. L'objet sera de recueillir et d'impliquer les étudiants de nos communautés étudiantes dans le projet et d'accompagner nos communautés scientifiques, administratives, éducatives dans leur engagement dans cette première phase du projet.

Deux actions sont lancées. Vous avez déjà dû recevoir un mail. Deux séminaires auront lieu les 8 et 9 novembre au matin, l'un avec les administratifs et l'autre avec les enseignants-chercheurs, afin de faire jaillir toutes les idées, tout ce qui pourrait intégrer le projet ERASME. Il y aura également un questionnement en ligne en direction de nos communautés. Il s'agira vraiment de faire ressortir quelque chose avec une approche plutôt *bottom up*, pour parler anglais. Le second aspect sera d'ouvrir portes et fenêtres de notre université, afin de coconstruire des projets avec les acteurs de notre territoire que sont les collectivités locales, les opérateurs d'aménagement, les opérateurs économiques, les entreprises, les associations. En tout cas, nous avons là une approche très holistique de cette action.

Nous sommes sur une période de long terme, puisque le programme ERASME s'étale sur dix années. Pour le déployer, nous devons avoir une gouvernance solide. Nous n'avons rien inventé. C'est quelque chose d'assez classique en termes de

méthodologie de projet, avec un comité exécutif qui sera chargé de garantir le cadre, les orientations du projet, le respect des engagements tels que posés dans le dossier auprès de l'ANR. Ensuite, nous avons un comité d'orientation stratégique dont l'objet est de faire venir à nous des personnalités extérieures qualifiées qui apporteront leurs compétences, leurs connaissances, leur expérience. Nous nous enrichirons de cela. Une convention des partenaires sera ouverte sur nos partenaires externes. Il ne peut pas s'agir d'une grande assemblée où tout le monde viendra dire ce qu'il aura d'intéressant à dire. Nous devons qualifier la façon dont nous travaillerons, par thématique, par secteur, mais en tout cas, ce sera un lieu de médiation avec nos partenaires.

Bien entendu, il n'y a pas de subsidiarité entre ce que sont aujourd'hui les institutions de l'université et ce qui portera le projet ERASME. Ce sont évidemment les instances de l'université, et en premier lieu le Conseil d'administration, qui engageront ensuite. À charge de l'équipe politique et de nos équipes de faire le lien avec vous, afin que les choses puissent ensuite s'engager et diffuser au sein de l'université.

Pour terminer, je vais vous donner quelques angles d'action qui marqueront les choses dans les prochaines semaines et les prochains mois. Pour bien articuler tout cela, nous allons créer un bureau de l'engagement qui sera un point de référence, une sorte de portail d'entrée pour l'ensemble des dispositifs déjà existants. Il ne s'agit pas de fusionner des services et des dispositifs qui existent déjà au sein de l'université. Il est important de pouvoir s'appuyer dessus, d'avoir une vision d'ensemble et d'orienter nos communautés vers ces dispositifs. Il s'agira probablement d'en inventer également de nouveaux ou de réformer, d'en faire évoluer certains. Ce bureau doit également être le lien avec nos partenaires externes, afin qu'ils puissent également s'orienter au sein de l'université, que nous puissions les guider pour mener à bien les projets.

Un autre angle est celui de la RSU, la responsabilité sociétale universitaire. Nous voulons que l'UPEC devienne un acteur transformant de son territoire, qu'elle porte un projet d'engagement, notamment dans la dimension environnementale. Nous travaillerons sur l'obtention du label DDRS, essayerons de diagnostiquer et de faire valoir l'ensemble des pratiques déjà existantes au sein de l'UPEC et déclinerons un plan d'action, afin de mettre tout cela en musique.

Le troisième angle consistera à travailler sur la reconnaissance des engagements. Si nous voulons que nos étudiants et nos personnels s'engagent, il faudra pouvoir le reconnaître et le mettre en valeur.

Le quatrième angle est le pilotage, la qualité, l'audit, c'est-à-dire que nous puissions vraiment avoir des outils nous permettant de mener à bien nos actions.

Je mettrai encore un dernier angle en avant, mais il y en aura beaucoup d'autres, puisque c'est ouvert. Ce sera plutôt un travail amont, notamment un focus sur le scolaire et le secondaire. C'est la façon dont nous pouvons nous améliorer, parce que les jeunes sont bien entendu dans le secondaire et arrivent chez nous à gros volumes ensuite. Tout un travail portera là-dessus.

Enfin, je terminerai par quelque chose que nous lancerons prochainement, en janvier 2023, à savoir un appel à projets à actions transformantes. Dans le cadre d'ERASME, nous avons mis au budget 3,3 millions d'euros pour cet appel à projets. Nous voulons focaliser cet appel à projets sur la première phase du programme ERASME, de manière à pouvoir en mesurer au maximum les impacts. Je vous disais tout à l'heure que c'était sur dix ans et là, nous focalisons l'appel à projets sur les quatre ou cinq premières années, la première année étant déjà en partie engagée. Nous mettrons 500 000 euros pour la première année, 700 000 ou 800 000 pour la deuxième année et un million par an les troisième et quatrième années.

Cet appel à projets concerne tout le monde. Il sera ouvert à toutes nos communautés et embrassera tous nos métiers, toutes nos missions. Nous souhaitons que dans son montage et son portage ensuite, il implique au moins deux de nos communautés. Quand je dis « nos communautés », ce sont les enseignants, les enseignants-chercheurs, les administratifs, les étudiants et des partenaires externes. Nous souhaitons que les choses soient coconstruites, co-élaborées. C'est une caractéristique qui sera retenue pour traiter, évaluer, décider des montants qui seront affectés. Cela passera ensuite par le COMEX et viendra ensuite en CA pour voter, décider des engagements et des projets qui seront retenus.

Voilà ce que je pouvais rapidement vous dire sur ERASME. Maintenant, tout est ouvert. Nous nous organisons. Je suis là depuis peu de temps. Des équipes sont encore à compléter. Par exemple pour la partie partenariats, pour l'instant, nous n'avons plus personne et engageons un recrutement. En conclusion, c'est un très beau projet et je suis très heureux de m'y atteler. Ce sera très plaisant.

M. le Président.- Le diaporama est sur le *sharepoint*. Nous n'avons pas osé appuyer sur le bouton, parce que tu faisais cela très bien et c'était fluide.

M. APARICIO.- Il est disponible.

M. le Président.- Ce projet a été présenté plus largement en Conseil académique, ainsi que dans le cadre des grandes lignes de l'appel à projets.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Simon.

M. GILBERT.- Je voudrais compléter avec un élément sur le rôle du CAC qui a vocation à se prononcer sur l'affectation des ressources dans le cadre de l'évaluation et de la sélection des projets, bien sûr en lien avec le COMEX.

M. APARICIO.- Complètement, nous travaillons en ce moment à cadrer cet aspect. Nous ne savons pas comment cela s'appellera, groupe ou commission au sein du CAC qui aura vocation à instruire et proposer les affectations, en tout cas pour les projets le concernant, c'est-à-dire un spectre très large des projets qui pourront être présentés dans ce cadre. Nous y travaillons avec Florence et avec toi, Simon. Nous devrions d'ailleurs repasser les choses avant les fêtes et le lancement de l'appel.

M. le Président.- Vérène.

Mme CHEVALIER.- Bonjour. Merci pour cette présentation. Les administrateurs pourront-ils disposer des documents initiaux sur ERASME, en particulier le budget initial ? Il permettrait d'avoir une vision un peu plus détaillée de ce qui a été présenté ici.

J'aurais également souhaité avoir des éléments sur le nombre de personnes prévues dans le comité exécutif. Quels seront les articulations, le dialogue, etc. entre ce comité exécutif ERASME et les instances de l'UPEC ? Cela a été évoqué, mais de façon un peu rapide.

Quelle sera la place de la collégialité ? Quelle sera la réelle collégialité et quels en seront les instruments envisagés dans les grandes orientations d'ERASME ?

Quels sont les outils, les fondements théoriques et empiriques permettant d'imaginer, d'évaluer l'impact d'une recherche sur la société ? Il y a un vrai sujet épistémologique assez profond. J'aurais aimé avoir des éléments là-dessus.

M. le Président.- Je réponds sur cette dernière partie, mais je reviendrai sur les éléments initiaux qui seront évidemment totalement ouverts. D'ailleurs, il me semble que nous avions communiqué les éléments.

Sur l'impact de la recherche, ce sont des éléments en train d'être travaillés. Florence, peux-tu intervenir ?

Mme. ALLARD-POESI.- Romain n'a pas eu le temps de l'exposer, mais dans le cadre d'ERASME, est prévue la mise en place d'un observatoire de l'impact. Vérène, j'abonde complètement dans ton sens. L'enjeu est d'essayer de dépasser les conceptions purement bibliométriques aujourd'hui développées en termes de mesure d'impact de la recherche et de se rapprocher de méthodologies que les qualitativistes connaissent bien qui sont notamment développées dans le cadre de l'IRD ou de l'INRAE. Elles consistent à retracer le processus de recherche par-delà la publication et à envisager l'ensemble de ses incidences sur la société, qu'elles soient positives ou négatives, à court terme, mais surtout à moyen et long terme.

Encore une fois, aujourd'hui, l'objectif est de dépasser la vision purement quantitative, bibliométrique, impact facteur de la recherche, d'essayer d'appréhender les aspects émergents positifs et négatifs de ces recherches, avec des méthodologies existantes pour certaines qu'il s'agit d'éprouver, de tester chez nous.

Je ne sais pas si cela répond au moins partiellement à ta question. Dans ce cadre, depuis à peine quinze jours, nous avons une jeune post-doctorante qui effectue un travail de recension de l'ensemble des méthodologies existantes dans le cadre du projet ERASME. Nous effectuerons un travail de révision systématique de l'ensemble de ces méthodologies. À côté de ce travail, sera ensuite réalisée une étude auprès de grandes universités étrangères, afin de voir quelles sont les méthodologies de mesure d'impact de la recherche qui sont déployées, les aspects positifs et négatifs de ces méthodes, afin de nous doter de notre propre méthodologie de mesure d'impact. L'enjeu est également d'être réflexifs sur nos démarches et de ne pas nous enfermer dans une mesure purement quantitative de l'impact.

J'espère que cela répond à la question.

M. le Président.- Ce sont des éléments dont nous aurons également l'occasion de discuter en CR, etc., dans les commissions.

Le comité exécutif est dans l'ANR. Il s'agira d'être garant pour l'établissement que les choses soient effectives pour faire court. Ce comité est là pour garantir au nom de l'établissement la bonne tenue et du déroulé du programme, à la fois auprès de la communauté et de l'ANR.

Concernant la communication du projet en lui-même, je crois qu'il est en ligne.

Pour la partie financière, la question a été posée à Florence en CR. Bien entendu, tout est transparent. Le problème est que nous devons actualiser. Comme vous l'avez

remarqué, Romain APARICIO vient juste d'arriver. Il peut peut-être répondre sur les éléments de cadrage.

M. APARICIO.- Il y a notamment le fait que nous avions déposé un dossier à 24,2 millions et que la décision de l'ANR a porté sur 21,4 millions. Nous devons donc adapter le budget tel qu'il était présenté, puisque le delta se situe entre 10 % et 15 % et que cela ne se déploie pas forcément sur quelque chose d'automatique, c'est-à-dire -12 % sur l'ensemble. Nous devons examiner et ajuster cet aspect, mais en tout cas, il y a une transparence. Il n'y a aucun problème pour que les éléments financiers et le déploiement prévu sur la période des dix ans vous soient communiqués.

M. le Président.- Nous avons communiqué l'ancien budget, mais il est caduc.

M. APARICIO.- Pour illustrer, nous avions mis 4 millions pour l'appel à projets et nous mettrions finalement 3,3 millions.

M. le Président.- C'est un ajustement lié aux crédits obtenus.

Sur la partie collégialité, tout sera justement collégial. D'abord, la construction du projet a été collégiale. Cela a peut-être échappé à ceux qui n'étaient pas là, mais des groupes de travail des collectivités, des administrations, des étudiants ont construit ce projet. D'ailleurs, ce projet est issu de ces communautés. Ce n'était pas un projet *top down*, mais un projet construit par les communautés et ensemble. Je crois que c'est d'ailleurs pour cette raison qu'il a été très bien vu par le jury international. Bien entendu, il y a ces séminaires, le questionnaire et ensuite, tout se déclinera. L'idée est que chacun s'approprie progressivement ce programme qui a la vertu d'être vraiment un dialogue entre nous, ainsi que pour les étudiantes et étudiants. Beaucoup de choses seront un peu transformantes au sens de la présence des étudiants, de leur valorisation dans le système. Beaucoup d'éléments portent sur la réussite des étudiants, cela a été évoqué. Les projets iront également dans ce sens. C'est vraiment un projet assez innovant sur le territoire national, un peu moins sur le territoire international. Nous l'aborderons tout à l'heure avec Aurora. Oui, l'ambiance est vraiment à la collégialité. C'est d'ailleurs dans ce sens que cela a été communiqué très largement en CAS.

M. DARRIBÈRE.- J'ai une question de profane à poser : avez-vous un planning de ce projet ?

M. APARICIO.- Oui, avec notamment deux grandes phases.

M. DARRIBÈRE.- Où le trouvons-nous ?

M. APARICIO.- Nous allons vous le donner. Il figure dans le dossier. Tout est décliné en actions et en temporalité. D'ailleurs, nous pouvons le mettre avec les éléments financiers. Pour le moment, c'est dans un format que nous appelons « ANR », parce que nous répondons à l'appel à projets ANR. C'est vraiment dans la trame du dossier ANR, mais nous pouvons en faire quelque chose d'un peu plus didactique.

M. le Président.- Il est bien que tous les administrateurs aient ce dossier.

1.1.3 Information relative à l'alliance européenne Aurora

M. le Président.- Justement, cela permet d'enchaîner, ERASME étant un formidable levier pour s'ancrer dans l'alliance européenne. Nous savons qu'aujourd'hui, il est important pour une université de faire partie d'une alliance. C'est en ce sens que nous avons été choisis après plusieurs séances de passage devant les différentes universités.

Martin, veux-tu bien présenter Aurora ?

M. SCHWELL.- Bonjour. Je vais vous présenter l'alliance Aurora et l'état d'avancement des travaux. C'est en cours de construction pour la prochaine contractualisation européenne.

Vous avez ici la liste des partenaires, que nous pouvons regarder rapidement. Il y a l'université libre d'Amsterdam, une très grande université réputée des Pays-Bas, l'université d'Islande. Copenhagen Business School est la seule mono-disciplinaire, toutes les autres étant des universités multidisciplinaires, proposant quasiment toutes les disciplines. Comme vous le voyez, il y a également un partenaire britannique : University of East Anglia qui se situe à Norwich, dans le nord-est de l'Angleterre. Bien sûr, ce partenaire ne pourra pas profiter des fonds européens, mais il souhaite rester dans l'alliance comme partenaire à part entière. Le gouvernement britannique décidera d'ajouter ou non les fonds nécessaires pour compléter. Il y a une université en République tchèque, Palacky University à Olomouc qui est une ville relativement éloignée, à l'est de la république tchèque. C'est une petite université, d'environ 20 000 étudiants, mais elle est très ancienne et jouit d'une grande réputation. Elle a plus de 300 ans d'histoire. Il y a l'université d'Innsbruck que nous avons déjà visitée, en Autriche. Il y a également un partenaire allemand qui est l'université de Duisburg-Essen. L'université de Naples est certainement la plus grande en termes de nombre d'étudiants. L'université Rovira i Virgili est à Tarragone, à environ une heure de train de Barcelone.

Aujourd'hui, il existe plus de quarante alliances. Le leitmotiv de l'alliance Aurora est « *Matching academic excellence with societal relevance* », ce qui pourrait également être le leitmotiv de l'UPEC. Ce leitmotiv est également reflété dans le programme ERASME, que Romain vient de nous exposer. Au mois de mars, nous avons réalisé quelques entretiens avec les présidents de ces universités. Le choix de l'UPEC a également été fait parce que nous sommes positionnés sur ce créneau-là. À cette occasion, nous avons mis en avant le projet ERASME et tout ce qui est engagé dans le cadre de ce grand projet. À mon avis, cela a joué dans le choix.

Dans l'alliance Aurora, il y a cinq domaines prioritaires : changement climatique et environnement ; société numérique et citoyenneté globale ; santé et bien-être ; culture, diversité et identité ; entrepreneuriat social et innovation. Comme vous le voyez, c'est très large et je crois que tout le monde pourra trouver son bonheur à l'UPEC.

Comment allons-nous la mettre en œuvre ? Il faut savoir que cette alliance existe déjà depuis 2016, mais il n'y avait pas encore de financement. Le financement européen a été obtenu en 2020. L'alliance Aurora a été financée dans la deuxième vague de ces appels à projets qui sont gérés dans le cadre du programme ERASMUS. Il s'agit d'un appel spécial du programme ERASMUS qui s'appelle « Universités européennes ». Trois vagues ont déjà eu lieu et nous ferons partie de la quatrième.

Concernant la structure, il y a des groupes de travail thématiques. Pour moi, c'est un peu le cœur, parce que c'est là que les chercheurs et enseignants-chercheurs travaillent ensemble. Ces groupes de travail ont bien sûr des programmes dédiés, des financements et des livrables. Ce sont des projets sur quatre ans, avec une phase d'implémentation et une phase d'expérimentation. C'est décliné en deux plus deux. Ces groupes de travail sont regroupés par *workpackages*, chaque *workpackage* comprenant deux, trois, quatre, parfois cinq ou six groupes de travail. Il y a environ dix *workpackages*. Si vous faites le total, cela fait beaucoup de groupes de travail, avec des thématiques diverses et variées. C'est extrêmement riche et c'est un très grand projet.

Il y a également les communautés thématiques, avec les cinq domaines que je viens d'évoquer. Associées à cela, des réunions de ces communautés thématiques ont lieu régulièrement.

Bien sûr, il y a les structures de gouvernance, avec un Conseil général où siègent les dix présidents et un *board* où siègent quatre présidents. Il y a un conseil étudiant et

des coordinateurs institutionnels de chaque établissement, ainsi que les dix directeurs de recherche des dix universités qui se rencontrent régulièrement.

Je suis IC, coordinateur institutionnel de l'UPEC. Dans ce cadre, je suis en copie de toutes les actions et de la contractualisation en cours. Nous n'y sommes pas encore. Nous rejoindrons la prochaine contractualisation. Pourtant, je reçois déjà toutes les actions mises en œuvre. Et il y en a beaucoup, comme des ateliers, des écoles d'été, des conférences bisannuelles, l'une virtuelle et l'autre en présentiel.

Il y a bien sûr la mobilité professorale et étudiante. Dans les discussions en cours, la mobilité a été identifiée comme point faible. Elle est insuffisante entre les différentes universités. Encore une fois, certes l'alliance existe depuis longtemps, mais le financement a été obtenu en 2020 ; ce qui est assez récent.

Bien sûr, il n'y a pas beaucoup de projets collaboratifs en recherche. C'est également à augmenter dans la prochaine contractualisation, au même titre que les formations communes. Il y a des projets, mais ils ne sont pas encore aboutis.

Nous arrivons donc finalement à un moment où nous pouvons encore peser sur tous ces éléments.

Je ne sais pas de combien de temps je dispose, mais je vais faire très vite. Je travaille actuellement sur cette demande, la *deadline* étant fixée au 31 janvier. Nous allons essayer de rentrer dans les *workpackages*. Il y en a dix, je ne vais pas tous les aborder, seulement ceux dans lesquels nous sommes très impliqués.

Dans le domaine du changement climatique et de l'environnement, nous allons essayer de prendre un *co-lead*. Nous voudrions également être impliqués dans le domaine de la santé et du bien-être, ainsi que dans le secteur SHS, le 2.4 « culture, diversité et identité ». Christelle GARROUSTE de l'AEI va *co-leader* pour nous un groupe de travail sur l'éducation pour le développement durable. Il y a un *workpackage* sur la mobilité qui a été augmenté et est *leadé* par Innsbruck. Je suis très content de l'implication importante de la DRI dans ce *workpackage*.

Je viens de discuter du *workpackage* sur l'engagement étudiant avec Yves. Actuellement, il est *leadé* par une étudiante qui a également signé un contrat de travail avec ALMA. Elle cherche du monde, parce que ce *workpackage* n'est pas très prisé par les universités. Nous avons donc un créneau à prendre.

Le *workpackage* que nous souhaitons *leader* est « recherche et innovation », avec l'université d'Islande. Vous voyez tous les groupes de travail liés, donc nous allons simplifier.

Je passe les *workpackages* 7 et 8, parce que nous n'y sommes pas.

La chargée de communication de la DRI est déjà assez impliquée dans ce groupe de travail sur la communication. Elle participera même très vite à un *workshop*.

Ici, c'est ce que nous avons déjà. Avec toutes ces universités, nous n'avons absolument rien. Ce sont des programmes ERASMUS. Comme vous le voyez, nous avons déjà beaucoup de choses avec Naples et Innsbruck. Certains programmes sont fermés depuis longtemps et nous verrons si nous pouvons les relancer un peu, mais d'autres sont encore ouverts et actifs, notamment à Naples.

Nous n'avons pas beaucoup de publications communes avec les universités. Nous en avons 52, ce qui n'est pas énorme. À l'avenir, il faudra voir la façon dont nous pouvons les augmenter.

Actuellement, nous préparons cet appel à projets européen. Nous sommes en train d'identifier les acteurs chez nous qui pourraient s'impliquer dans ces groupes. Les 8 et 9, aura lieu la conférence bisannuelle virtuelle. J'ai déjà largement diffusé le programme. Je pense que c'est ouvert à tous.

Nous allons effectuer une visite bilatérale à Palacky, avec, je l'espère, la signature d'un accord-cadre avec cette université. L'un de mes objectifs est, en effet, de travailler de façon bilatérale avec toutes ces universités. Aurora est un grand projet européen avec des financements. Si vous le souhaitez, nous pourrons discuter ensuite des montants et de la façon de procéder. Avant de prendre ces fonctions, j'ai travaillé très longtemps sur les relations internationales dans ma composante de rattachement, la faculté des sciences. Je crois que le fait de travailler de façon bilatérale permet d'apprendre à mieux se connaître, ce qui est par ailleurs voulu par l'alliance.

Je fais des points réguliers pour la communication interne, dans les conseils. La rencontre entre la DGS et les cadres a déjà eu lieu. Nous organiserons également une sorte de *kick-off meeting* large, probablement au début du mois de janvier, lorsque nous serons un peu plus disponibles. Je mets également en place un bureau opérationnel.

Je termine avec les contacts. Si vous avez des questions, vous pouvez contacter toutes ces personnes. Il y a moi, un chef de projet qui a déjà été recruté et qui est Anam EGRELICHELI, Ilias qui suit pour la DGS. L'assesseur pour la formation est Christelle GARROUSTE. Florence est très impliquée. Matthias BEEKMAN sera notre *leader* pour le *workpackage* R&I. D'autres personnels sont déjà impliqués.

Je m'arrête là. Je suis ouvert à vos questions.

M. le Président.- Merci, Martin. Ce projet sera écrit et sera soumis au vote du Conseil d'administration, plutôt au mois de décembre. Lucas ?

M. LEVREL.- Quel est à peu près le volume de fonds que l'Europe accorde à ce projet ?

M. SCHWELL.- Le volume total que nous pouvons obtenir s'élève à 14,4 millions. A partager à 10. Cela fait donc 1,6 million par partenaire sur 4 ans. Ce n'est pas énormément d'argent. Si une université française est impliquée et financée par ce programme, notre ministère national rajoute à hauteur de 20 %.

M. le Président.- Globalement, nous sommes sur des volumes entre 1,5 million et 2 millions sur 4 ans.

Mme VILLANUEVA.- Quelle est l'articulation entre ERASME et Aurora ? Quelque chose est-il prévu ?

M. le Président.- C'est une très bonne question, parce que de fait, il y a une forme de symétrie entre les programmes, d'une certaine manière. L'idée est qu'à un moment donné, certains programmes ou certaines propositions ERASME puissent se décliner à l'échelle d'Aurora ou d'autres programmes. Par exemple, l'EUR FRAPP est maintenant impliquée avec Innsbruck dans le cadre d'une relation bilatérale, comme le citait Martin. Tout de suite, ils étaient très intéressés par l'EUR FRAPP. D'ailleurs, cela dépasse ERASME. C'est pareil avec Naples pour l'EUR LIVE. Nous aurons donc des effets de levier.

En revanche, pour beaucoup de projets étudiants ou RSU qui vont se mêler, il est possible d'en faire des partenaires à l'échelle européenne et d'avoir des personnes d'Aurora dans le cadre du projet ERASME. Martin, je ne sais pas si c'est beaucoup avancé, mais en tout cas, c'est l'idée.

M. SCHWELL.- Oui. Ilias est très impliqué ERASME et Aurora. Il faut bien sûr profiter des synergies que nous avons ici pour faire certaines choses à l'échelle européenne. C'est sûr et certain. Si nous souhaitons que les pratiques changent, il est bien de travailler également au niveau européen.

M. le Président.- Merci. Nous aurons l'occasion de reprendre ce dossier dans sa version de proposition dans le cadre du programme ERASMUS, avec évidemment derrière la partie financière dont nous parlions, mais pas seulement.

Il est important que nous puissions échanger sur ce grand programme qui engage l'université dans son identité d'engagement, puisque c'est l'un des premiers CA.

Je vous propose d'avancer.

1.2 Présentation de l'assesseur du vice-président du conseil d'administration

M. le Président.- Amilcar.

M. BERNARDINO.- Je vais demander à Philippe de bien vouloir venir. Les assesseurs sont présentés dans les conseils auxquels ils sont rattachés. S'agissant ici d'un assesseur au VPCA, nous avons trouvé qu'il était normal que Philippe puisse se présenter et présenter les missions qui lui seront confiées.

M. THIARD.- Merci beaucoup, Amilcar. Je vais dire quelques mots assez rapidement, déjà pour me présenter, pour ceux qui ne me connaissent pas. Je connais beaucoup de monde, mais il y a effectivement un certain nombre d'entre vous que je ne connais pas. Je suis maître de conférences en géographie aménagement, habilité à diriger des recherches. Je suis à l'UPEC depuis 1999, où j'ai d'abord été PRAG, puis maître de conférences à partir de 2001. J'ai essentiellement mené mes travaux de recherche au sein du Lab'URBA qui regroupe principalement les géographes et urbanistes de l'UPEC. J'ai surtout travaillé sur les dynamiques spatiales, le développement territorial, les politiques d'aménagement du territoire, ainsi que sur l'action foncière. J'ai eu un certain nombre de responsabilités au sein de l'université, à différents niveaux. J'ai été à deux reprises directeur adjoint de l'UFR de Lettres, langues et sciences humaines. Je salue Lucie, ici présente. J'ai également été vice-président au patrimoine entre 2012 et 2016. Depuis 2018, je suis assez investi à l'extérieur de l'UPEC comme conseiller scientifique coordonnateur au Hcéres, le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur. Je suis évidemment des évaluations d'établissements, une vingtaine d'établissements depuis 2018 en tant que responsable du bon déroulement de l'évaluation de ces établissements, une douzaine d'universités, deux coordinations territoriales, quatre ou cinq écoles publiques et privées. Je joue un rôle méthodologique au sein du Hcéres, puisque je suis notamment chargé de l'adaptation des référentiels d'évaluation des établissements à des institutions particulières, notamment les établissements publics expérimentaux dont certains sont en train de sortir de l'expérimentation. Je reste investi au Hcéres environ la moitié de mon temps. Sur l'autre moitié, j'ai rejoint l'équipe présidentielle en tant qu'assesseur du vice-président du CA sur la démarche qualité et le projet d'établissement.

Je vais vous dire quelques mots sur la mission qui comprendra d'abord une action de préparation et de suivi du dialogue stratégique de gestion avec la tutelle qui est en train d'évoluer assez fortement autour du contrat d'objectifs, de moyens et de performance que le Ministère est en train de préparer. En lien avec cela, il y aura également tout un suivi politique de l'exécution du contrat et du projet

d'établissement, puisque nous allons vers un renforcement de l'évaluation de ce contrat et son inscription dans ce dialogue stratégique de gestion. Nous aurons évidemment à renforcer nos démarches qualité en matière d'autoévaluation de l'exécution du projet. Il y aura également un rôle d'appui à la définition des articulations stratégiques internes entre le projet d'établissement, le contrat, les dispositifs du PIA dont a parlé tout à l'heure Romain APARICIO et bien sûr, le dialogue de gestion interne. Aujourd'hui, dans toutes les universités et tous les établissements du supérieur, ce qui est véritablement structurant est le foisonnement des dispositifs conduisant à une transformation stratégique des établissements. Il y a de plus en plus un enjeu d'alignement stratégique de ces leviers de transformation, afin d'aller dans une plus franche affirmation du positionnement des établissements tels qu'ils se dotent de ces positionnements qui ont des ambitions à long terme. Romain a bien expliqué tout à l'heure qu'autour d'un positionnement d'universités engagées de référence, dans les dix prochaines années, il y a pour l'UPEC une ambition transformante qui convoque l'ensemble de nos leviers internes, afin d'aller dans cette direction.

Il y a également une mission d'animation de l'évaluation intégrée dans le cadre de l'évaluation Hcéres vague E, puisque cette évaluation est prévue pour l'année universitaire 2024-2025, avec tout un travail à mener en interne. Nous serons dans le cadre de ce que l'Hcéres appelle maintenant « l'évaluation intégrée », c'est-à-dire une articulation étroite entre l'évaluation des formations et des entités de recherche et l'évaluation de la stratégie et du pilotage de l'établissement lui-même.

Enfin, c'est également une participation à la définition de la politique de la qualité de l'université, puisqu'avec ERASME, nous sommes dans une logique de fort perfectionnement recherché de cette politique de la qualité.

Dans un premier temps, cela se traduira par des actions prioritaires. Pour le moment, il s'agit essentiellement de la mise en place des indicateurs de suivi d'ERASME, puisque l'ANR souhaite que les différents lauréats de l'appel à projets construisent des indicateurs permettant d'avoir une lecture transversale de ces projets du PIA par l'ANR. À partir des indicateurs que nous avions proposés dans le cadre du programme, il s'agira de définir ceux qui permettront à la fois de mesurer les résultats du programme, mais également son impact.

Une autre action prioritaire est relative à l'évolution du cadrage du dialogue de gestion interne pour 2023. Il y a effectivement un nombre d'enjeux pour aller vers une plus grande intégration des objectifs stratégiques de l'université dans ce dialogue.

Sera mis en place un cadre de suivi des recommandations de la précédente évaluation Hcéres, parce que pour pouvoir lancer l'autoévaluation qu'il va falloir mener, nous devrons évidemment travailler sur la manière dont nous nous sommes approprié ces recommandations à différents niveaux.

Pour terminer, il y a la veille et la formulation de propositions dans le cadre de la mise en place attendue des contrats d'objectifs, de moyens et de performance, dont nous savons déjà un certain nombre de choses, mais qui ne sont pas encore véritablement connus dans leurs contours, mis à part le fait qu'ils auront une dimension pluriannuelle beaucoup plus forte, le dialogue stratégique avec les tutelles n'ayant pas véritablement cette dimension actuellement.

Voilà les quelques mots que je voulais dire pour présenter cette mission. Avez-vous des questions ?

M. BERNARDINO.- Je ne sais pas s'il y a des questions. C'était une très belle présentation, Philippe. Merci beaucoup.

1.3 Approbation des procès-verbaux des 7 et 16 septembre 2022

M. BERNARDINO.- Je vous propose d'avancer sur l'ordre du jour avec l'approbation des procès-verbaux des séances des 7 et 16 septembre. Une remarque a été remontée par M. LEVREL, de mémoire.

M. LEVREL.- J'ai relu celui du 7 septembre qui était un peu plus court. J'ai eu peu de temps pour étudier tous les documents. Un certain nombre de choses me paraît devoir être réglé avant de le soumettre aux administrateurs, notamment les noms des intervenants. Je ne sais pas qui réécoute les enregistrements, mais vous pouvez facilement identifier qui a pris la parole, puisque seules trois personnes ont pris la parole le 7 septembre et a priori une seule de sexe féminin, qui était Vérène. Je ne sais pas quelle remarque formuler, mais il serait peut-être bien de repousser l'examen du deuxième PV à la prochaine séance, afin de nous laisser un peu plus de temps. Il faudrait peut-être qu'il soit un peu plus finalisé sur des points me paraissant simples à régler avant de nous le soumettre.

M. BERNARDINO.- Nous proposons donc l'approbation des procès-verbaux des 7 et 16 septembre.

Mme HMAMOU.- M. LEVREL a demandé à ce que l'approbation du PV du 16 soit reportée.

M. BERNARDINO.- Nous demanderons au CA s'il est d'accord ou non.

M. le Président.- Je n'ai pas compris quelles modifications étaient à apporter, Lucas. S'agit-il simplement de mettre des noms ?

M. LEVREL.- Par exemple, des coquilles sont évidentes à corriger et des noms d'intervenants sont manquants. À mon avis, c'est assez évident à corriger avant de nous soumettre ce document. Sinon, tout le monde va corriger des fautes élémentaires.

M. le Président.- Je propose que nous corrigions, votions et vous retransmettions les PV. Nous allons corriger les noms.

M. LEVREL.- J'ai envoyé des rectifications pour celui du 7.

M. le Président.- Nous les prenons en compte et votons les deux avec les rectifications proposées. Il n'y a pas de problème, Lucas. C'est toujours pareil, pour les prochains, donnez bien vos noms. Je propose donc de faire voter les deux avec les modifications de Lucas.

M. BERNARDINO.- Je vous propose de voter les deux ensemble. Quelles sont les procurations, Fadoua ?

Mme HMAMOU.-

- Mme BERGES a donné procuration à M. GILBERT ;
- M. THAUVRON a donné procuration à M. DUBOIS-RANDÉ ;
- M. TROUMI a donné procuration à M. VINCENT ;
- M. HERBRECHT a donné procuration à M. DUBOIS-RANDÉ ;
- Mme BEAULNES-SERENI a donné procuration à M. GILBERT ;
- Mme MATTEI a donné procuration à Mme NGUYEN.

M. BERNARDINO.- Merci. Nous passons au vote. Qui vote contre ? Y a-t-il des procurations contre ?

M. le Président.- Avec les rectifications.

M. BERNARDINO.- Oui, avec les rectifications proposées par M. LEVREL.

Mme CHEVALIER.- Veuillez m'excuser, mais nous n'avons pas eu le temps d'apporter les corrections sur le deuxième PV. Il est un peu bizarre de voter le PV en disant que nous le rectifierons par la suite.

M. BERNARDINO.- A priori, nous ne pouvons pas retarder l'approbation du PV parce qu'une ou deux personnes ne l'ont pas lu. Soit le CA demande le report du vote et auquel cas, j'accepterai cette demande de l'ensemble du CA qui n'aurait pas eu ou

pris le temps de le faire, soit c'est demandé par un ou deux élus parce qu'ils n'ont pas pris le temps de le faire. Auquel cas, je ne vois pas pour quelle raison je reporterais le vote du CA sur ces éléments.

Mme CHEVALIER.- Alors, que ceux qui n'ont pas lu le PV s'abstiennent !

M. BERNARDINO.- Ils s'abstiendront s'ils le souhaitent. C'est leur choix.

M. le Président.- Nous nous engageons à reprendre les éléments formels que vous proposez. Il n'y a pas de problème. Nous allons avancer. Cela évitera de reporter les PV. Dès l'instant où seuls deux administrateurs demandent un report, l'ensemble du CA a dominance.

Mme HMAMOU.- S'il faut vérifier tous les noms, on le fera.

M. BERNARDINO.- Accessoirement, pour ceux qui ont pris le temps de le lire, ce n'est pas très… Sauf si le CA demande un report, nous votons sur l'approbation des procès-verbaux des 7 et 16 septembre.

Qui vote contre ? Y a-t-il de procurations contre ? Qui s'abstient ? Quatre abstentions. Y a-t-il des procurations abstentions ? Merci pour le vote.

Les procès-verbaux des séances des 7 et 16 septembre sont approuvés à la majorité.

1.4 Présentation du rapport 2021-2022 du médiateur de l'université

M. BERNARDINO.- Nous passons à la présentation du rapport 2021-2022 du médiateur. Il s'agit du rapport annuel du médiateur qui a été partagé sur SharePoint. Antoine.

M. METER.- Bonjour. Je vous remercie de m'accueillir. Vous avez eu mon rapport 2021-2022 et aujourd'hui, je voudrais simplement le compléter un peu, tout d'abord par le Réseau Mesure. Avec une quinzaine d'universités, le Cnam et le CNRS, nous avons créé un réseau des médiateurs universitaires. Nous avons travaillé avec Charlotte AVRIL qui est l'adjointe à la médiatrice de l'enseignement supérieur, afin d'essayer d'unifier un peu nos pratiques. Nous avons découvert que d'une université à l'autre, d'un organisme à l'autre, les pratiques étaient complètement différentes. Je prends l'exemple de Lyon, où il y a trois médiateurs. Un professeur émérite s'occupe des questions de recherche et a deux adjoints à temps plein, l'un s'occupant des questions de personnel et l'autre des questions étudiantes. Nous avons des pratiques différentes d'une université à l'autre. Nous nous reverrons encore dans quelques

semaines, afin d'essayer de mettre en place un socle commun de la médiation universitaire.

Au niveau de notre université, plusieurs points sont à souligner. Tout d'abord, il y a les problèmes liés aux personnels. Qu'ils soient BIATSS ou enseignants, ces problèmes se sont résolus très rapidement et de façon tout à fait satisfaisante, avec les services ou les composantes.

Au niveau des étudiants, j'ai constaté deux choses cette année. La première est la montée en puissance des demandes de médiation via la médiation académique ou la médiation de l'enseignement supérieur. Les étudiants ne s'adressent pas au médiateur de l'université, mais directement à la médiatrice de l'enseignement supérieur qui ne traite pas le dossier, le renvoie aux médiateurs de l'académie, qui eux-mêmes le renvoient au médiateur de l'université. Aujourd'hui, cela représente environ 10 % des dossiers que j'ai traités. Sur une centaine de dossiers, j'en ai eu une dizaine avec la médiation académique, ce qui m'a permis de mettre en place un travail très constructif avec les médiateurs de l'académie. C'est un travail très intéressant.

Toujours au niveau des étudiants, quelque chose a complètement disparu cette année. Le travail effectué au Conseil d'administration l'année dernière a dû porter ses fruits, puisque la notion « absence de réponse vaut acceptation » a complètement disparu. L'an dernier, j'avais eu énormément de dossiers d'étudiants qui n'avaient pas obtenu de réponse au bout de deux mois et estimaient donc que leur place en master ou en licence était acquise. Cela avait donné lieu à un débat dans ce Conseil. Cette année, je n'ai plus aucun dossier à ce sujet. De même, les dossiers liés au distanciel avaient explosé pendant la période Covid et là, il n'y a quasiment plus aucune contestation d'évaluation faite en distanciel. Les seuls problèmes au niveau du distanciel étaient des problèmes de communication. Les étudiants ne lisant pas leurs mails, certains changements de dates n'ont pas été pris en compte ; ce qui a créé quelques difficultés.

Quelques demandes étudiantes concernaient des problèmes financiers que j'ai pu traiter avec l'agence comptable. Des notifications de bourse arrivées en retard, des demandes d'exonération de la part d'étudiants ont pu être traitées avec l'agence comptable.

Sinon, ce sont essentiellement des problèmes de contestation de notes, de décisions de jury, soit d'admission, soit de délivrance de diplôme.

Je dois noter deux choses. La première est qu'aujourd'hui, les étudiants ont vraiment une tendance à l'agressivité dans leurs propos. On s'adresse au médiateur avant

même d'avoir posé la question à la composante, au responsable de formation. Tout de suite, on va vers le médiateur en disant : « Attention, je vais ternir la réputation de l'UPEC par les réseaux sociaux », « Je vais traîner l'UPEC devant le tribunal administratif ». Cette année, j'ai vraiment senti cette montée de l'agressivité dans les demandes. Or, la médiation doit intervenir lorsque les moyens classiques n'ont pas réussi. Le médiateur n'est pas un avocat de la défense. Il n'a pas de pouvoir. Je n'ai strictement aucun pouvoir. Je ne suis pas capable de dire à un jury : « Vous vous êtes trompés », je ne suis pas capable de corriger une copie ou de faire repasser une soutenance. Ce n'est pas le rôle du médiateur et ce n'est le rôle du médiateur dans aucune université. Aujourd'hui, nous devons vraiment nous forcer à communiquer sur ce que sont une médiation et le rôle du médiateur. Il est très bien expliqué sur notre site de l'université et je crois que nous devons vraiment communiquer à ce niveau, afin de ne pas encombrer inutilement les services des composantes qui croulent sous les demandes et pourraient régler ces problèmes de façon complètement différente. On passe par la médiatrice de l'académie ou de l'enseignement supérieur parce que l'on a été recalé à 9,98, alors que dans la même composante, quelqu'un a été diplômé à 9,99 parce qu'il a eu des points du jury. Mon propos d'aujourd'hui consiste vraiment à dire qu'il faut que le rôle de la médiation soit mieux connu et mieux expliqué.

Je vous remercie de votre attention. Si vous avez des questions, je veux bien y répondre. Je suis là pour cela.

M. BERNARDINO.- Y a-t-il des questions au médiateur ? Merci, Antoine.

M. METER.- Merci, Amilcar. Bonne continuation.

M. BERNARDINO.- Cédric.

M. FRÉTIGNÉ.- Au nom des directeurs de composante, d'école et d'institut, je voudrais te remercier. Si les élus ont priorité pour prendre la parole, quand ils ne s'expriment pas, nous avons vocation à le faire. Je voudrais te remercier pour le travail que tu fais depuis de nombreuses années.

M. METER.- Depuis trois ans.

M. FRÉTIGNÉ.- Depuis trois ans, mais les années Covid comptent double. Je crois que mes collègues s'associeront à moi pour te remercier pour le travail que tu fais. Il permet de fluidifier un certain nombre de choses au sein de cet établissement dans des moments où il peut y avoir des tensions. Je m'associe aux remerciements de l'équipe politique au nom de mes collègues directeurs et directrices de composante.

M. METER.- Merci, Cédric.

1.5 Avis sur la motion proposée par la liste « Union pour l'UPEC : Université publique, éthique et collégiale » relative au dispositif RIPEC

M. BERNARDINO.- Une proposition de motion a été remontée par un élu du Conseil d'administration. Il s'agit d'une proposition émanant de la liste « Union pour l'UPEC ». Lucas, j'imagine que c'est toi qui présentes la motion.

M. LEVREL.- La motion projetée n'a pas vocation à être adoptée telle quelle, puisque c'est un document de travail. Il s'agit de la motion adoptée par le Conseil d'administration de l'université de Lorraine, avec 22 voix pour et 4 abstentions. Elle consiste à dire en substance que le système RIPEC mis en place en remplacement des primes existant auparavant, à savoir la prime de recherche enseignement supérieur et la PEDR, n'est pas un système satisfaisant étant donné la façon dont il est organisé. Je vous laisse prendre connaissance du texte.

M. BERNARDINO.- Je vais donner deux ou trois éléments, parce que je ne suis pas sûr que les membres du Conseil d'administration soient tous au fait du RIPEC. C'est issu de la loi de programmation de la recherche (LPR) qui a un peu modifié les primes pour les enseignants-chercheurs, avec l'introduction de primes labellisées « RIPEC », avec trois volets.

Un volet concerne l'ensemble des enseignants-chercheurs et n'a pas vocation à être arbitré, puisque c'est la même prime pour tout le monde. Il s'agit d'une prime fixe qui remplace l'ancienne prime de recherche qui s'élevait à environ 1 600 ou 1 700 euros, de mémoire. Dans le cadre du nouveau volet, elle a été rehaussée. Pour 2023, elle est annoncée à 3 500 euros ; ce qui est tout de même une progression de la partie fixe qui était versée avant. Nous ne pouvons pas tout rejeter dans cette réforme.

Un deuxième volet est une prime liée à la fonction, mais elle relève de fonctions déjà existantes à l'université, pour lesquelles des primes existaient déjà. Typiquement, cette année, il s'agit des primes des directeurs de composante et des primes des vice-présidences. Ces primes existaient déjà et sont liées à la fonction. Il n'y a pas de discrimination, cela a simplement été inscrit dans le volet n° 2.

Le volet évoqué là par Lucas LEVREL est le volet n° 3. C'est une prime attribuée sur dépôt de dossier, avec un examen des dossiers réalisé par les instances internes de l'université, en l'occurrence le CAC qui s'occupe du volet formation et recherche. Une évaluation est effectuée par le CNU, davantage sur la partie recherche, mais il est également demandé d'évaluer l'ensemble du dossier des collègues ayant demandé la

prime. Il s'agit d'une prime demandée sur dossier instruite par deux instances différentes, une instance de l'université et une instance nationale. À la suite de cette instruction, une prime peut être versée.

Avant les vacances, puisqu'il y a plusieurs volets possibles sur cette prime, le vote du CA avait été de différencier les montants en fonction du volet retenu. Sur un volet plutôt recherche, elle est d'environ 4 300 euros annuels et sur un volet investissement général et pédagogique, d'environ 3 500 euros, en sachant que c'est réparti à 50/50.

Encore une fois, je ne défends pas quoi que ce soit, mais pour rappel, ce volet n° 3 remplace une prime qui existait également auparavant, la PEDR. Il s'agissait d'une prime pour la recherche, qui concernait également les collègues ayant déposé un dossier et également instruite par les deux mêmes instances pour arbitrage. Cette prime s'élevait à 4 000 euros. Le choix du CA a porté sur une hausse des primes, qui s'élèvent à 4 300 euros ou 3 500 euros. La volumétrie annuelle des anciennes primes PEDR, qui concernaient uniquement la recherche, s'élevait à une quinzaine. Sur ce nouveau volet qui est le RIPEC C3, environ 64 primes seront distribuées cette année. Davantage de collègues seront donc concernés. Cette prime n° 3 que nous évoquons est attribuée pour trois ans. Dans trois ou quatre ans, elle a vocation à concerner 45 % des enseignants-chercheurs de l'établissement. Dans trois ou quatre ans, avec la montée progressive, 45 % d'enseignants-chercheurs bénéficieront de ce volet n° 3, c'est-à-dire presque une chance sur deux d'y être éligible.

Voilà les éléments de contexte.

Mme CHEVALIER.- Pour compléter la présentation, le premier volet a été transformé de façon significative, puisque les enseignants non-chercheurs y avaient droit dans la configuration antérieure. Aujourd'hui, ils n'y ont plus droit, avec la LPR. C'est le premier élément. Le deuxième élément est qu'il a été décidé d'attribuer le même montant aux maîtres de conférences et aux professeurs.

M. BERNARDINO.- C'est un choix de l'établissement. L'établissement aurait pu faire un choix différent, mais cela aurait été assez difficile à écrire. Je vous le confirme.

M. LEVREL.- Pour le volet 1, dans les textes nationaux, il est prévu que les montants peuvent être différents pour les professeurs et maîtres de conférences. Le montant est fixé par arrêté ou décret du Ministère. Cette année, le Ministère a fixé le même montant pour les deux. Dans le texte, il peut a priori y avoir différenciation.

Le problème majeur que pose le volet 3, notamment pour l'UPEC qui est une université pluridisciplinaire, est que des instances locales ne peuvent juger de la qualité du

travail de recherche ou de formation des collègues. Cette question se pose systématiquement, tous les ans, dans les commissions d'harmonisation pour les promotions de grades. J'en ai fait partie lors de la mandature précédente et nous nous basons toujours sur l'avis du CNU pour ce qui est du volet recherche, parce que nos disciplines sont diverses. Un professeur de droit ne peut pas juger la recherche d'un professeur de mathématiques. Ce sont des domaines complètement différents. Chaque fois, en commission, nous nous sommes nous-mêmes déclarés incompétents pour juger de la recherche d'un collègue d'une autre discipline. Nous nous en remettions à l'avis du CNU.

L'année dernière, cela a posé d'importants problèmes. Pour chaque dossier, un ou deux rapporteurs devaient l'examiner *(audio 4 - inaudible, 00.05.13)* ; ce qui représentait une masse de travail absolument phénoménale. Ensuite, ces dossiers sont de toute façon envoyés au CNU, pour revenir ensuite. Dans la phase de retour, je ne sais pas si c'est déjà en cours, mais nous ne savons pas comment tout cela sera harmonisé. C'est ce qui est écrit dans la motion, par rapport à la situation antérieure, le temps passé en évaluation et en candidature est décuplé, au détriment de nos missions essentielles.

M. BERNARDINO.- Encore une fois, je n'émets pas d'avis. Je fais simplement des commentaires sur ce qu'a dit par Vérène, il y a une distinction entre les enseignants du second degré, les enseignants-chercheurs qui relèvent du RIPEC et les HU qui ne relèvent ni de l'un ni de l'autre. Pour vous donner un ordre de grandeur, le RIPEC ne concerne que les enseignants-chercheurs, et non le public hospitalo-universitaire ni les enseignants de second degré. Là, il s'agit bien d'une motion sur le RIPEC, hors enseignement de second degré et HU. Un nouveau décret est sorti. Une prime HU vient d'être mise en place et devrait soi-disant être l'équivalent du RIPEC – mais ce sont 700 euros par an, versus le RIPEC enseignants-chercheurs avec 3 500 euros en 2023 pour le volet 1 et 6 400 euros pour 2027, sur une montée progressive. Le volet C2 relève des fonctions qui étaient déjà présentes et le volet C3 touchera 45 %, alors que jusqu'à présent, la PEDR ne touchait qu'une quinzaine de personnes par an. L'évolution pour les enseignants-chercheurs me paraît tout de même être assez positive, mais c'est un avis personnel.

Un intervenant.- Pour les HU, ce seraient effectivement 100 euros par an, avec une petite montée progressive jusqu'à 2 000 ou 2 500 euros, de mémoire. Cela reste sans commune mesure.

M. BERNARDINO.- La motion est proposée au Conseil d'administration, afin que vous vous positionniez sur le fait de la voter ou non. Des membres du CA ont-ils des questions ?

M. GILBERT.- Je voudrais formuler une observation par rapport à la motion. Il ne s'agit pas forcément de susciter un débat approfondi, mais d'apporter un élément de réflexion. Dans cette motion, est exprimé le regret d'un dispositif dont les effets peuvent être considérés comme présentant une forme d'injustice. Il y a également le regret que le dispositif ait été conçu sous une forme dont la mise en œuvre suscite des difficultés sérieuses, notamment avec la question de l'évaluation et de la capacité à évaluer. Ensuite, que nous soyons d'accord ou non avec le contenu de la motion, il n'en reste pas moins que le RIPEC est d'ordre juridique, que les missions d'évaluation relèvent également de l'obligation de l'établissement par rapport aux remontées du travail du CAC sur l'évaluation.

Je mets en lien cette motion avec une autre motion que vous avez déposée, il y a quelques mois. C'était un appel fait à refuser de procéder à l'évaluation des collègues dans le cadre du RIPEC. Cet appel à ne pas procéder à l'évaluation des collègues s'inscrivait un peu dans la philosophie de cette motion. Il y a une vraie cohérence entre les deux. Dans le cadre de cette précédente motion à laquelle le cabinet de la présidence avait d'ailleurs envoyé une réponse à la communauté, nous avions souligné que si personne n'évaluait les dossiers, nous placions l'établissement dans une situation complexe, puisqu'il ne se rendait plus en capacité de garantir le droit des membres de la communauté de faire une demande de RIPEC et que l'évaluation des dossiers ait lieu.

Cela n'empêche pas du tout le bien-fondé de la critique sur la difficulté pour un professeur de droit d'évaluer le dossier d'un professeur d'économie, j'en suis bien d'accord. En réalité, nous nous retrouvons face à un texte qui a été mal pensé et mal écrit au niveau national, mais nous sommes tout de même obligés de l'appliquer. C'est ce que je voulais souligner.

Une dernière observation est que par rapport à la PEDR, l'ancien dispositif, il y a tout de même une inflexion très importante, non seulement en direction de la diversification des fonctions, mais également par rapport à la dimension concurrentielle, puisque c'est également un élément de la motion mis en avant. Aujourd'hui, nous nous battons un peu pour que la moyenne atteigne le RIPEC, alors qu'avant, nous nous « battions entre collègues ». La logique est que quasiment tout le monde obtienne le RIPEC à très court terme. Du point de vue de la démocratisation

de la prime, cette prime n'exprime pas la même philosophie que celle ldu dispositif précédent.

M. BERNARDINO.- Comme cette motion a été proposée par une liste, je vous propose de procéder à un premier vote, afin de savoir si le CA souhaite ou non voter cette motion, c'est-à-dire se positionner sur l'opportunité de soumettre cette motion au vote. Ce n'est pas parce qu'une motion est proposée qu'elle est mise aux voix. Dans un premier temps, si vous en êtes d'accord, il s'agit de voter pour savoir si vous voulez ou non voter sur cette motion et la mettre aux voix.

Il n'y a pas eu de changement de procuration. Le CA souhaite-t-il mettre cette motion aux voix ? Des membres ne souhaitent-ils pas voter sur cette motion ? Je vais reformuler. Une motion est proposée par une liste. Je demande au CA s'il souhaite se positionner sur cette motion. Souhaitez-vous voter cette motion ? Qui souhaite voter cette motion ? Six. Qui souhaite s'abstenir sur le choix de voter ou non cette motion ? Neuf. Qui ne souhaite pas se positionner sur cette motion ? Trois. J'ai oublié les procurations. Y a-t-il des procurations de personnes ne souhaitant pas voter cette motion ? Y a-t-il des procurations pour des abstentions ? Deux procurations pour, une abstention.

Normalement, un élément est soumis au CA lorsque deux tiers des membres y sont favorables. Je n'ai pas l'impression que ce soit le cas.

Mme HMAMOU.- Il y a eu sept votes favorables. Il me faut le nombre de procurations souhaitant voter cette motion.

M. BERNARDINO.- Quelles sont les procurations qui souhaitent voter ? Une.

M. GILBERT.- La question est-elle de savoir si nous organisons un vote, afin de savoir si les membres sont d'accord, sont pour ou s'abstiennent ? Est-ce directement pour dire que nous sommes pour, que nous nous abstenons ou que nous sommes contre ?

M. BERNARDINO.- Non, c'est en deux temps. Là, j'étais simplement sur le positionnement quant à la mise aux voix de la motion. Je n'ai pas les deux tiers du CA qui demandent la mise au vote.

Mme HMAMOU.- Huit personnes y sont favorables.

M. BERNARDINO.- Je considère donc que la CA ne souhaite pas que cette motion soit soumise au vote. La motion n'est donc pas mise au vote.

Mme CHEVALIER.- Pouvons-nous savoir pourquoi ce sont deux tiers, d'un coup ?

M. BERNARDINO.- Fadoua ? C'est compliqué.

M. GILBERT.- À ma connaissance, beaucoup d'universités le précisent, mais nos statuts ne le précisent pas.

M. BERNARDINO.- Nos statuts ne le précisent pas. Très bien, nous soumettons la motion au vote. Ainsi, ce sera plus simple. La motion est proposée telle qu'elle est affichée. Êtes-vous pour ou contre la motion proposée ?

M. LEVREL.- Évidemment sous réserve d'écrire « Paris-Est Créteil » comme université.

M. BERNARDINO.- Nous l'espérons bien, quoi que nous pourrions soutenir l'université de Lorraine. Il serait plus simple pour nous de dire que nous soutenons l'université de Lorraine.

Qui vote contre la motion ? Deux votes contre. Y a-t-il des procurations contre ? Deux procurations contre. Qui s'abstient ? Treize abstentions. Y a-t-il des procurations abstentions ? Trois procurations abstentions. Qui vote pour ? Quatre. Y a-t-il des procurations pour ? Merci beaucoup. Nous passons au point suivant.

Points soumis à discussion

1. VIE INSTITUTIONNELLE

M. BERNARDINO.- Nous avons entamé ce que nous vous avions proposé la dernière fois, avec un ordre du jour découpé en deux parties. Il y a les points que nous estimons devoir être soumis à discussion, c'est-à-dire nécessitant un échange ou une explication et des points sur lesquels nous estimons qu'il n'y a pas de discussion nécessaire, sauf si vous le souhaitez. Il s'agit de passage au vote d'éléments parfois simplement juridiques, mais ne nécessitant pas d'arbitrage particulier, voire de points d'information que nous souhaitons que le CA obtienne, mais ne nécessitant pas de prendre du temps au CA.

1.1 Approbation de la composition de la Commission des moyens

M. BERNARDINO.- Le premier élément soumis à discussion sur la vie institutionnelle est l'approbation de la composition de la commission des moyens. Je vous rappelle que deux commissions sont prévues dans les statuts : la commission des moyens et la commission des statuts. Un appel à candidatures a été lancé, afin que des personnes puissent se positionner et indiquer qu'elles souhaitaient en faire partie. Un

arbitrage a été nécessaire, puisque nous avons reçu plus de candidatures que de sièges possibles au sein de ces commissions.

Il s'agit de la proposition émanant de la présidence à la suite des candidatures remontées, afin de rester conforme aux statuts, avec un rappel des sièges dans les différentes commissions.

M. DEMERET.- Nous commençons par la commission des moyens. Elle est composée de douze représentants parmi les enseignants, enseignantes, enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses. Il y a cinq représentants BIATSS et six représentants usagers, trois titulaires et trois suppléants. La liste proposée est sur SharePoint et est également affichée.

Avez-vous des questions sur ce projet de délibération et cette composition ?

M. LEVREL.- Si j'ai bien compris, il y a eu davantage de candidatures reçues que celles proposées ici. Est-ce bien cela ?

M. DEMERET- Tout à fait.

M. LEVREL.- Pouvons-nous avoir connaissance des candidatures qui n'ont pas été retenues ? Si j'ai bien compris, d'après le règlement intérieur, une liste est proposée.

M. BERNARDINO.- C'est la présidence qui propose une liste par rapport aux candidatures reçues. Le vote porte sur la proposition des personnes retenues. Il s'agit de la liste qui vous est proposée.

M. LEVREL.- Je voudrais une précision peut-être un peu technique, mais dans le RI, il est écrit que la liste présentée établie à partir des candidatures reçues doit respecter les grands équilibres du Conseil d'administration et de l'université. Quels sont ces grands équilibres qui ont été pris en compte pour établir la liste ?

M. BERNARDINO.- L'un des critères est la répartition des sièges, mais il est respecté.

M. LEVREL.- C'est dans le règlement.

M. BERNARDINO.- Oui, mais cela fait partie des équilibres. Les différents corps des représentants de l'université et des usagers sont représentés. Ensuite, le choix se fait par rapport à la représentativité des listes qui ont été élues au Conseil d'administration. Nous essayons de faire en sorte que l'ensemble des sensibilités et listes élues soient présentes et si possible dans des proportions qui sont à peu près équivalentes à celles issues des élections. Encore faut-il avoir eu les candidatures pour le faire. Sur les personnalités à 50/50, si nous n'avions pas reçu de quoi faire

50 % des candidatures pour l'une des listes, nous n'aurions pas pu les retenir. En tout cas, nous avons fait en sorte que toutes les listes élues aient bien un représentant ou soient représentées dans des proportions correspondant au vote pour le CA. Nous avons effectivement dû enlever des personnes, parce que certaines listes étaient surreprésentées.

S'il n'y a pas d'autre question, je vous propose de passer au vote sur la liste, en sachant qu'un Président de la commission des moyens sera issu de cette liste et nommé par le Président. Je vous propose de passer au vote sur cette liste des membres de la commission des moyens. Il n'y a pas de changement dans les procurations. Qui vote contre ? Y a-t-il des procurations contre ? Qui s'abstient ? Quatre abstentions. Y a-t-il des procurations abstentions ? Merci.

Le Conseil d'administration approuve la composition de la commission des moyens à la majorité

1.2 Approbation de la composition de la Commission des statuts

M. BERNARDINO.- Nous passons à la deuxième commission, celle des statuts.

Un intervenant.- *(Audio 4 - inaudible, 00.20.45)* paritaires. Vous n'avez donc pas réussi à avoir, ne serait-ce que dans vos listes, les candidatures, notamment pour les représentants…

M. BERNARDINO.- Nous ne pouvons que le déplorer, mais je garantis que nous avons fait en sorte…

Un intervenant.- Il n'est pas évident de trouver les équilibres.

M. BERNARDINO.- Je comprends la remarque.

M. DEMERET.- La même chose est proposée concernant la composition de la commission des statuts. De la même manière, elle est composée de douze représentants parmi les enseignants-chercheurs, de cinq représentants parmi les BIATSS, de trois représentants titulaires et de trois représentants suppléants parmi les usagers. De la même manière, elle doit respecter les grands équilibres du Conseil d'administration, comme l'a rappelé M. LEVREL.

Vous avez la liste qui vous est proposée par la présidence au vu des candidatures reçues.

M. LEVREL.- Ma remarque va un peu dans le même sens que pour la commission des moyens, mais va peut-être un peu plus loin. La commission des statuts aura un travail très important, pas au sens du volume, mais de la nécessité d'une refonte en profondeur des statuts. Il me semble qu'il y a peu de candidatures individuelles externes sur cette liste. Elle me paraît assez endogène du point de vue des listes représentées dans le Conseil. Par conséquent, j'ai l'impression que la publicité effectuée n'a pas suscité beaucoup d'enthousiasme de la part des collègues externes au Conseil. Pour réviser les statuts de l'université qui nous engageront pendant de nombreuses années, n'aurait-il pas été possible de prolonger l'appel à candidatures pour améliorer les équilibres ? Nous voyons par exemple qu'il n'y a que trois femmes parmi les douze collègues de l'équivalent des collèges A et B. Cela paraît vraiment déséquilibré. Au niveau des listes représentées, c'est déséquilibré par rapport à ce qui passe au CA pour les collèges A et B. Pour le collège BIATSS, je ne sais pas.

Dans le règlement intérieur, il y a une double exigence, c'est-à-dire composer les listes à partir des candidatures reçues et respecter les grands équilibres. Étant donné l'importance des sujets qui seront traités dans cette commission, il me paraît dommage que l'on n'ait pas donné la priorité à la nécessité de respecter les équilibres du Conseil et de l'université dans son ensemble et que l'on ait donné la priorité au fait de se limiter aux candidatures ayant émané du premier appel à candidatures.

Mme HMAMOU.- L'appel à candidatures a duré plus d'un mois et a été fait selon les règles de publicité. Si nous avions pu mobiliser, nous l'aurions fait. Nous avons envoyé des mails à toute la communauté universitaire. À un moment, nous sommes limités et il faut que nous mettions en place toutes nos commissions.

M. BERNARDINO.- Encore une fois, nous avons reçu plus de candidatures que de sièges. Il n'y a donc pas de raison particulière pour prolonger l'appel à candidatures, alors que le nombre de candidats permet de couvrir les sièges. Nous parlons « d'université engagée » et à un moment donné, c'est un engagement des collègues de vouloir ou non faire partie de ces commissions. Nous ne pouvons pas obliger les personnes à en faire partie. Concernant l'équilibre des listes, c'est également aux listes de faire le travail, de solliciter les collègues pour qu'ils candidatent et d'en faire la publicité, au-delà de celle faite par la DAL. Dès l'instant où nous avons pu en faire la publicité, nous l'avons fait. Nous avons fait le maximum pour laisser le temps le plus long possible, afin que les personnes candidatent. Nous avons eu des candidats. J'aurais tendance à féliciter ceux qui ont candidaté pour leur engagement, plutôt que de critiquer ceux qui ne l'ont pas fait. Cela reste tout de même du temps donné à la communauté. Nous savons que cette année, dans le cadre de ces commissions

moyens et statuts, un travail assez considérable aura lieu. Par conséquent, il est intéressant que nous ayons tout de même eu des candidatures pour ces deux commissions.

Mme CHEVALIER.- Il s'agit d'une remarque formelle. Il serait plus pratique d'avoir l'affiliation des listes.

M. BERNARDINO.- Il s'agit de candidatures individuelles.

Mme CHEVALIER.- Comment avez-vous arbitré ?

M. BERNARDINO.- Quand nous disons « par liste », ce sont les personnes qui étaient sur les listes déposées au moment des élections. C'est ainsi que nous avons affilié, quand nous avons reçu certaines candidatures. Parmi ces candidats, certains ne figurent sur aucune des listes. Quand nous avons parlé de liste, lorsque nous avions des candidats qui étaient sur des listes déposées, nous avons fait attention qu'elles soient déposées en CA, CR et CFVU. Dès l'instant où les personnes étaient identifiées, nous avons considéré qu'elles faisaient partie de la liste en question.

M. le Président.- Avançons.

M. BERNARDINO.- Nous vous proposons la mise aux voix de la composition de la commission des statuts. Il n'y a toujours pas de changement dans les procurations. Qui vote contre ?

M. DEMERET.- Un autre élément est que sur les listes proposées, toutes les UFR sont représentées parmi les candidatures. Dans les grands équilibres, il y a non seulement la question de la sensibilité politique lors des élections, mais également le fait que l'ensemble des collègues représente les UFR qui étaient parmi les candidatures.

M. BERNARDINO.- S'il n'y a pas de changement dans les procurations, nous passons au vote. Qui vote contre la proposition ? Y a-t-il des procurations contre ? Qui s'abstient ? Quatre abstentions. Y a-t-il des procurations abstentions ? Merci.

Le Conseil d'administration approuve la composition de la commission des statuts à la majorité.

M. BERNARDINO.- Le Président souhaite apporter un complément d'information à la suite du vote.

M. le Président.- Les présidents de la commission des moyens et de celle des statuts seront nommés par arrêté. Pour la commission des moyens, ce sera Philippe THIARD et pour la commission des statuts, Simon GILBERT. L'arrêté suivra.

M. BERNARDINO.- Je répète que Philippe THIARD sera nommé Président de la commission des moyens et que Simon GILBERT sera nommé Président de la commission des statuts.

Je vous propose que nous avancions.

1.3 Approbation du transfert de l'exercice des compétences relatives à la nomination des jurys d'examen aux directeurs des composantes de l'Université

M. DEMERET- Cette délibération existait déjà au sein de l'université, mais datait un peu, parce qu'elle avait été adoptée par un CA de septembre 2014. L'idée est de la refaire passer lors de cette mandature, de façon à pouvoir déléguer la compétence pour organiser les jurys d'examen aux directeurs de composante, et non au Président. Le Code de l'éducation prévoit que c'est au CA qu'il appartient de déléguer ce pouvoir aux directeurs de composante.

M. BERNARDINO.- Si vous n'avez pas de question, je vous propose de passer au vote. Il s'agit d'une délégation classique que nous réactualisons.

Il n'y a pas de changement dans les procurations. Qui vote contre ? Y a-t-il des procurations contre ? Qui s'abstient ? Y a-t-il des procurations abstentions ? Merci.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le transfert de l'exercice des compétences relatives à la nomination des jurys d'examen aux directeurs des composantes de l'université.

1.4 Avis relatif à la nomination de Monsieur Éric Leonel au poste de directeur du SCUIO

M. BERNARDINO.- En introduction, je vous rappelle qu'Éric LEONEL est vice-président en charge de l'orientation, de l'insertion professionnelle et de l'entrepreneuriat. Néanmoins, le SCUIO étant un service commun, il nécessite d'avoir un directeur enseignant-chercheur dont la nomination est soumise à avis du Conseil d'administration.

Éric, je te laisse te présenter.

M. LEONEL.- Merci, Amilcar. Bonjour à toutes et tous. Je vais me présenter très rapidement, même si je l'ai déjà fait le 16 septembre devant vous pour cette vice-présidence orientation, insertion professionnelle et entrepreneuriat. Je suis professeur des universités à l'IUT Créteil-Vitry. Je dispense mon enseignement au département de chimie sur le site de Vitry et j'effectue ma recherche au sein du groupe Electrosynthèse, catalyse et chimie organique au sein de l'ICMPE à Thiais.

Je me présente pour la nomination de la Direction du SCUIO-BAIP dont les missions sont à la fois l'information et l'orientation des publics, notamment les futurs bacheliers et les étudiants au sein du cursus. Il s'agit également de faire le lien avec les lycées dans le cadre du continuum bac-3/bac+3. Le SCUIO-BAIP a notamment organisé une réunion à laquelle j'étais hier soir, avec les proviseurs et les différentes structures d'orientation. J'en profite pour remercier encore les directrices et directeurs de composante qui étaient présents. Il s'agissait d'engager un échange avec les proviseurs qui étaient présents, que ce soit en présentiel ou en distanciel.

Il s'agit également de faire le lien dans le cadre de la politique régionale de l'orientation, le SCUIO-BAIP étant également membre du SPRO, le service public régional de l'orientation, et de travailler avec les différentes structures telles que Pôle Emploi, l'APEC, etc.

C'est aussi contribuer à l'orientation des étudiants au sein des cursus. Tel que je vous l'ai exprimé dans ma déclaration politique le 16 septembre, j'estime qu'une orientation choisie est une orientation réussie pour nos jeunes.

Il s'agit enfin de contribuer à une insertion professionnelle à l'issue des formations et en même temps, de les accompagner vers cet atterrissage en douceur dans le cadre d'une professionnalisation. Là encore, nous échangeons de manière étroite avec les composantes.

Ainsi, le directeur du SCUIO-BAIP travaille en lien direct avec la vice-présidence et l'équipe de Direction et donne une dynamique, une cohérence à l'équipe du SCUIO-BAIP en interférence et en lien avec la directrice des études et de la vie étudiante, le SCUIO-BAIP faisant partie de cette Direction.

Voilà pour résumer les différents éléments et je vous présente donc ma candidature.

M. BERNARDINO.- Merci, Éric.

Une intervenante.- Ma question est simple, peut-être par méconnaissance. Comment est-il possible de cumuler les deux postes ? J'ai l'impression que ce sont deux choses différentes. Comment est-il possible de les mener dans les 24 heures ?

M. LEONEL.- J'apporte une précision, à savoir que les statuts du SCUIO-BAIP précisent qu'il faut un enseignant-chercheur à la direction de ce service commun universitaire d'information et d'orientation, bureau d'aide à l'insertion professionnelle. C'est l'aspect réglementaire. À travers cela, il s'agit évidemment de donner une cohérence et une présence sur le terrain, que ce soit dans les salons ou les différentes manifestations. À la direction de ce SCUIO-BAIP, il y a également une directrice opérationnelle qui est Mme FAURE DUNABEITIA. Elle opère avec les équipes et permet de répondre à la fois aux demandes au sein de l'établissement, mais également à l'externe, notamment avec différents SPRO sur le territoire.

Dans les évolutions des universités, il y a à la fois des directions politiques et des directions opérationnelles. Je crois que là, il y a une cohérence et à ma connaissance, c'est l'une des premières fois que nous avons un vice-président en charge de l'insertion professionnelle et de l'orientation. C'est pour cette raison qu'il m'a semblé naturel de vous présenter ma candidature.

En même temps, je voudrais rebondir pour remercier Alexandra d'ANGLEMONT DE TASSIGNY. Lors de la précédente mandature, elle était directrice du SCUIO-BAIP et en même temps vice-présidente aux partenariats, puis vice-présidente CFVU pendant une année. Ce n'est donc pas nouveau à l'UPEC, mais cela suit une cohérence des décisions. Je la remercie pour tout ce qu'elle a fait au SCUIO-BAIP et j'essaierai évidemment de poursuivre les actions qu'elle a mises en place.

M. BERNARDINO.- Nous essayons de faire en sorte que ce soit relativement lisible. Il nous paraissait important que ce sujet soit porté par un VP orientation, insertion et entrepreneuriat. Bien évidemment, sur la partie purement réglementaire, la nomination du directeur du SCUIO-BAIP qui en porte la politique doit passer au CA. Pour nous, il n'y a pas d'incohérence. Le périmètre du *(Audio 5 – inaudible, 00.05.25)* est pleinement le périmètre du directeur du SCUIO-BAIP.

Si vous n'avez pas de question, je vous propose de passer au vote. Nous avions une interrogation sur le fait que nous ayons déjà procédé à un vote nominatif pour le titre de VP. Aujourd'hui, il s'agit de voter pour la prise de fonction de directeur de SCUIO-BAIP. Souhaitez-vous un vote électronique ou un vote à main levée vous convient-il ? À ce moment-là, je propose que nous procédions à un vote à main levée pour la candidature de M. Éric LEONEL au poste de directeur du SCUIO-BAIP. Il n'y a

pas eu de changement dans les procurations. Qui vote contre ? Y a-t-il des procurations contre ? Qui s'abstient ? Quatre abstentions. Y a-t-il des procurations abstentions ? Je vous remercie beaucoup et félicitations à Éric.

M. le Président.- Merci, Éric.

Le Conseil d'administration émet un avis favorable à la majorité quant à la nomination de M. Éric LEONEL au poste de directeur du SCUIO.

2. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES

2.1 Approbation des grandes orientations budgétaires, enveloppes et dotations relatives au budget initial 2023

M. BERNARDINO.- Le point suivant est l'approbation des grandes orientations budgétaires et enveloppes. Un souhait annoncé au précédent CA était de faire en sorte de proposer une formation budgétaire aux membres élus du CA qui a eu lieu ce jeudi. Je remercie ceux qui ont été présents. Ceux qui n'ont pas pu être présents auront les liens permettant d'avoir accès aux documents et à la séance qui a été enregistrée, afin que vous puissiez récupérer les informations nécessaires.

L'une des étapes est la validation des grandes orientations budgétaires par le Conseil d'administration, en particulier les enveloppes. Elle déclinera ensuite la mise en œuvre par la Direction financière sur la partie grands équilibres et la façon dont nous arriverons à stabiliser le budget pour 2023.

Il s'agit simplement des grandes lignes d'orientation budgétaire. Comme nous vous l'avions dit, certains impacts sont pluriannuels. Nous avons essayé d'indiquer lorsqu'il y avait des impacts pluriannuels dans cette note d'orientation budgétaire. C'est un peu la même philosophie que ce qui vous a été présenté lors du budget rectificatif que vous avez dû voter, avec une très grande inquiétude concernant les finances de l'université. Cette année, nous avons voté un budget rectificatif à moins cinq millions d'euros, ce qui signifie que nous serons en déficit ; mais nous verrons l'atterrissage. Cela nous paraissait important, puisque la non-compensation de 3,5 millions du point d'indice avait été actée pour notre université, plus l'augmentation des fluides. Cela fait partie du discours que nous entendons aujourd'hui de la part de la ministre, à savoir que le fonds de roulement sert à cela. L'atterrissage 2022 sera donc pris sur

le fonds de roulement. C'est une évidence, puisque cela a été annoncé par la ministre. A priori, il n'y aura donc pas d'effet sur 2022.

Une discussion sur 2023 aura lieu au cas par cas. Concernant le point d'indice, nous avons eu la bonne nouvelle de la compensation ; ce qui est uniquement acté pour les fonctionnaires. C'est une certitude. Nous avons la quasi-certitude que ce ne sera pas le cas pour les contractuels, même si cela n'a pas été totalement dit ou écrit. En tout cas, c'est une très forte présomption. La seule incertitude qui existe actuellement porte sur le fait que les contractuels sur support État seront ou non compensés. C'est la marge de manœuvre. Il y a trois types de viviers et nous attendons d'avoir l'arbitrage ; ce qui signifie que quoi qu'il arrive, il y aura un surcoût pour l'université en termes de masse salariale sur la non-compensation du point d'indice, au moins sur les contractuels indexés sur le régime indiciaire.

Concernant les fluides, il a été répété qu'ils cherchent à trouver des enveloppes, mais ce sont des enveloppes budgétaires qui seront de toute façon ventilées au cas par cas pour les universités qui présenteront des difficultés financières. Nous vous proposerons d'aller vers une politique d'orientation budgétaire pour 2023, où il paraît compliqué de dire que nous arriverons à l'équilibre financier sur les comptes de l'université en 2023 si rien n'est fait par notre ministère de tutelle pour compenser les surcoûts. Les surcoûts que nous identifions assez bien aujourd'hui sont ceux relatifs à l'augmentation des fluides. L'estimation varie d'un jour à l'autre en fonction des *pipelines* qui sont explosés ou non. C'est assez compliqué à chiffrer sur une année pleine comme 2023. Nous avons la chance d'avoir une semaine plutôt chaude en ce moment. Tout dépendra de la rigueur de l'hiver. C'est assez compliqué à estimer. Le réchauffement climatique ne présente pas que des inconvénients et en ce moment, il présente plutôt des avantages.

En termes d'orientations budgétaires, nous vous proposons de rester sur la dynamique qui était celle de l'université de porter des projets, de rester sur une dynamique positive, mais d'arriver à une proposition d'atterrissage négatif au BI 2023, afin de montrer à nos commissaires que nous ne voyons pas comment nous pourrions compenser des hausses non compensées par notre ministère, que ce soit la hausse du point d'indice non compensée ou celle des fluides largement déraisonnables. Je ne vois pas comment une université pourrait équilibrer cela début 2023.

A priori, nous sommes partis sur cette proposition, avec le maintien des grandes enveloppes qui avaient déjà été actées. Il s'agit du maintien des enveloppes pour la

recherche sur la partie fonctionnement, du maintien de l'enveloppe recherche sur la partie appels à projets sur des investissements recherche. Sur la partie pédagogique, nous avons demandé à monter en puissance sur ce qui est aujourd'hui le levier de l'innovation pédagogique, à savoir le projet PULSE porté par l'établissement. Il a été acté que sur les appels à projets de PULSE, nous puissions dégager sur du pluriannuel ce que nous n'avons pas la capacité de faire aujourd'hui dans l'établissement sur les appels à projets. Il s'agit de porter des appels à projets pluriannuels pour les collègues, afin de les accompagner sur du pluriannuel, mais également que les volumes financiers permettent d'avoir un effet de levier important. Une enveloppe d'au moins 500 000 euros sera affichée. Ensuite, s'agissant des appels à projets, cela dépendra des propositions faites par les collègues et de ce qui pourra être soutenu comme rentrant dans le cadre défini.

Pour l'instant, en termes de masse salariale et autres, nous maintenons tout ce qui a été mis en place jusqu'à présent, avec une volonté de rester sur le dynamisme de l'université et de simplement remettre les tutelles devant ce qui nous paraît être leur responsabilité, à savoir la façon dont on équilibre un budget d'université avec de telles hausses non prévisibles.

La note d'orientation budgétaire vous a été donnée. Souhaitez-vous des précisions sur des éléments particuliers ?

M. LEVREL.- Je ne te cache pas que lorsque j'ai vu un point budgétaire, je me suis précipité sur le tableau. J'aime bien les tableaux, je suis physicien, avec un esprit synthétique, mais je n'ai pas trouvé de tableau. Cela m'a étonné, parce que depuis toujours, un tableau d'équilibre budgétaire accompagne la lettre d'orientation.

M. BERNARDINO.- Le tableau d'équilibre budgétaire sera présenté au prochain CA.

M. LEVREL.- D'habitude, le tableau est toujours présenté en même temps que la note. Je n'avais pas vu dans la note que le budget initial sera présenté déséquilibré. Est-ce cela ?

M. BERNARDINO.- Pour l'instant, nous sommes partis là-dessus. Pour l'instant, l'orientation budgétaire proposée est de maintenir les enveloppes. Si nous maintenons toutes les enveloppes de dépenses à l'identique de l'année dernière et que nous avons des dépenses supplémentaires, cela signifie nécessairement que nous partons vers un budget négatif.

M. LEVREL.- Est-il autorisé de soumettre au rectorat un budget en déséquilibre ?

M. BERNARDINO.- Il est autorisé de le soumettre au rectorat. Ensuite, charge au rectorat d'accepter ou non.

Je suis d'accord avec toi concernant le tableau. Normalement, nous présentions les deux, même si ce n'est pas normal. Normalement, nous présentons la note d'orientation budgétaire et à la suite de la validation des orientations budgétaires, essayons de trouver et de vérifier les grands équilibres qui sont ensuite proposés au CA pour validation ou non. Nous l'avons fait dans cet ordre. Nous avons volontairement présenté la note d'orientation, afin de nous assurer de votre orientation de maintien des enveloppes. Nous pourrions également dire que nous voulions absolument l'équilibre absolu et dans ce cas, il faudrait réduire les enveloppes. Ici, ce n'est pas le cas, puisque nous sommes partis sur un maintien des enveloppes actuelles. Ensuite, nous déclinerons les grands équilibres et verrons où nous atterrirons.

Mme CHEVALIER.- Il est tout de même plus simple de se prononcer en y voyant clair, c'est-à-dire en ayant des éléments sur les enveloppes, les transformations, ce qui est en déséquilibre, ce que nous reconduisons, etc., avec des chiffres, des tableaux. Sinon, c'est une sorte de vote à l'aveugle. Concernant ERASME, nous avions souligné qu'il était important d'avoir des éléments détaillés, etc. pour se prononcer. Là, nous sommes exactement dans ce cas de figure.

M. BERNARDINO.- Encore une fois, les grands équilibres seront présentés et votés au prochain CA.

M. le Président.- C'est classique et c'est ainsi que c'est présenté dans toutes les universités. Il s'agit d'une note d'orientation. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas vous donner les grands équilibres. Ils doivent être travaillés en fonction d'un certain nombre de retours. Ce sera bien l'objet. En revanche, nous disons que nous sanctuarisons la recherche ; ce qui est important.

Un intervenant.- C'était par voie de presse, mais manifestement, l'État serait susceptible de verser aux universités une compensation pour les surcoûts liés à l'énergie. J'ai entendu cela hier.

M. BERNARDINO.- Ce sera au cas par cas.

M. le Président.- Nous l'avons également entendu.

Un intervenant.- En général, la presse est informée avant les intéressés. Avez-vous eu des signaux ou pas du tout ?

M. BERNARDINO.- C'est pour cela que nous sommes partis sur le fait d'afficher un budget négatif. Le cas par cas fait que si nous avons un budget à l'équilibre, nous ne serons pas considérés comme un cas étant à traiter.

Un intervenant.- Je crois que c'est un signal important à donner.

Un intervenant.- Monsieur le Président, vous avez fait une introduction concernant le « prérapport » de la Cour des comptes. Même si tout était prévu, le bilan n'est tout de même pas très satisfaisant. En quoi cette présentation du budget tient-elle compte de ces remarques ? Vous avez dit qu'il faudrait réagir relativement rapidement. Le « rapidement » est en 2023 et ce que vous voulez faire voter implique 2023. Sommes-nous bien d'accord ? Je vois que par exemple, les projets retenus pour le CPER nécessiteront une part d'autofinancement. Que reste-t-il actuellement dans le fonds de roulement pour payer ces travaux ? Nous nous projetons en 2023 en ayant en tête de redresser la barre rapidement, pour paraphraser le Président avec son image de *(Audio 5 - inaudible, 00.16.55)*, mais là, je ne vois rien du tout. Comme le disait Mme CHEVALIER, nous n'avons aucun élément chiffré. Ensuite, il y a des phrases telles que : « Nous pouvons estimer exiger que la subvention pour charges devrait être revue à la hausse. » Pour moi, cela ne veut rien dire. Allons-nous argumenter auprès du Ministère en disant : « Nous avons tant d'étudiants. En comparaison de ce que nous a dit la Cour des comptes, il nous manque un peu d'argent » ? Ce sont des arguments pour demander, mais là, je ne vois rien. « Nous pouvons estimer exiger. » Pour 2023, c'est relativement flou.

Une autre remarque. L'autre jour, vous expliquiez que sur le fonds de roulement, il ne fallait pas s'attacher au montant. Si j'ai bien écouté l'information hier, il était de 15,3 millions en 2022. En 2021, il s'élevait à 30,7 millions. Nous avons donc un delta de 15 millions. Vous nous avez expliqué qu'il y avait deux millions de fluides et trois millions de points d'indice, ce qui fait cinq millions. Quinze et cinq : vingt. Pour atteindre trente, il en manque. Qu'avons-nous décaissé ? Y a-t-il déjà eu de l'argent sorti pour les grands travaux ? En tant qu'administrateur, cela m'intéresse. Reste-t-il suffisamment d'argent pour la dalle ? Je reformule : qu'est-ce qui est mobilisable dans ces 15,3 millions qui resteraient avant l'atterrissage ?

M. BERNARDINO.- Nous connaissons le fonds de roulement, c'est ce qu'il y a dans la trésorerie. Le fonds de roulement mobilisable est ce que nous pouvons réellement mobiliser. Si nous avons déjà pris des engagements, nous subodorons que nous ne pouvons pas dépenser deux fois le même argent. Nous le laissons donc bloqué de côté. Des choses sont liées au bâtimentaire. Tu évoques la dalle. La dalle ayant

démarré, il est évident que l'argent de la dalle ne sera pas remobilisé, puisque nous avons pris et signé des engagements. Je ne vois donc pas comment nous pourrions revenir en arrière.

Là où il peut y avoir une ambiguïté, et c'est pour cette raison que j'ai écrit qu'il fallait absolument que nous revoyions le PPI et le SPSI, c'est que nous faisons des projets pluriannuels d'investissement. Par exemple, nous disons que nous investissons tous les ans 300 000 euros dans le service de l'informatique, afin d'améliorer la qualité des réseaux informatiques. C'est une volonté de l'établissement d'étaler ces investissements. Ces investissements peuvent être reportés, étalés ou différés.

En revanche, dès l'instant où nous prenons tous les engagements qui sont dans nos PPI et dans le SPSI, nous serions à moins quatre millions, indépendamment du déficit de cette année. Cela signifie qu'en théorie, nous devrions être à moins cinq ou moins six millions sur le fonds de roulement mobilisable, c'est-à-dire qu'il nous manque six millions pour tenir l'ensemble des engagements se trouvant dans nos PPI et dans le SPSI. La question que nous nous posons est : ce qui est dans les PPI et dans le SPSI est-il encore réaliste aujourd'hui ? Il faut les mettre à jour, afin de voir si nous maintenons cette volonté ou non. C'est le premier élément. Le deuxième élément est que des engagements portent sur le CPER jusqu'en 2027, ce qui signifie que si nous voulons tenir nos engagements et faire en sorte que les bâtiments sur lesquels nous avons prévu des autofinancements puissent se faire, aujourd'hui, il nous manque six millions d'euros. Il faut donc que nous ayons un plan nous permettant de dire que nous sommes capables de recapitaliser à telle hauteur, afin qu'au moment où les crédits seront nécessaires, nous ayons bien recapitalisé et que le fonds de roulement le permette.

Un intervenant.- Si j'ai bien compris, en réalité, nous n'avons pas les moyens de financer nos engagements sur du court terme.

M. BERNARDINO.- D'où l'intérêt de les revoir.

Un intervenant.- Dans les 15,3 millions, y a-t-il déjà l'argent du CPER ?

M. BERNARDINO.- Non, pas le 20-27

Un intervenant.- Non, mais par exemple…

M. BERNARDINO.- Le 15-20 ? Non.

M. DEHAN.- C'est technique, mais tous les crédits du CPER sont versés au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

Un intervenant.- Cela me rassure. En revanche, dans les 15,3 millions, il y a un million sur la dalle. Sommes-nous d'accord ?

M. BERNARDINO.- De mémoire, il y a six millions de CPER pour la dalle.

Un intervenant.- Il est écrit que les 15,3 millions avant l'atterrissage sont le montant du fonds de roulement net global. Nous ne sommes donc pas sur du *(Audio 5 – inaudible, 00.21.15)*. Un petit histogramme pour les administrateurs *(Audio 5 – inaudible, 00.21.18)…*

M. le Président.- C'est le compte financier.

M. DEHAN.- C'est ce que nous présentons généralement avec le compte financier.

M. le Président.- Ce n'est pas une note d'orientation budgétaire. Tu confonds.

M. BERNARDINO.- C'est fait au moment du compte financier.

M. DEHAN.- D'ailleurs, c'est systématiquement présenté et je me demande si ce n'est pas obligatoire.

Une intervenante.- Oui, c'est obligatoire et c'est systématiquement présenté par l'agent comptable.

M. DEHAN.- Oui, avec la décomposition entre le fonds de roulement comptable, le fonds de roulement mobilisable et tout ce qui vient se défalquer pour arriver au mobilisable. À ce stade, en cours d'année, même sur la base de prévisions, cela n'a pas énormément de sens.

M. BERNARDINO.- Quand nous sommes à moins quatre millions de fonds de roulement mobilisable en début de CPER, il n'y a pas d'inquiétude à avoir. Il est normal qu'en début de CPER, nous ayons pris des engagements en disant que sur la durée du CPER, nous aurons la capacité de mettre dans le fonds de roulement ce qui permet d'assurer. Soit nous avons déjà le financement, ce qui signifierait que nous sommes riches, que nous avons déjà du stock de côté, soit nous disons que nous sommes collectivement capables d'alimenter le fonds de roulement, afin de permettre que les investissements aient lieu. C'est pour cela que les moins quatre millions de fonds de roulement ne nous interpellaient pas outre mesure, parce que nous avions quatre, cinq, six ans pour recapitaliser, en fonction de la durée de la construction. Ce n'était donc pas une inquiétude majeure pour nous. Cela devient une inquiétude quand le ministère vient se servir de notre fonds de roulement pour la compensation du point d'indice. C'est totalement imprévu. Les 3,5 millions viennent s'ajouter, ce qui n'était pas dans nos engagements, plus les fluides qui s'additionnent. Ces deux éléments

modifient ce qui relève d'une stratégie et d'un engagement pris par l'établissement par rapport à ce qui est pris comme engagement par le Ministère et que nous supportons nous.

Encore une fois, il s'agit des orientations. Le tableau d'équilibre général vous sera présenté au prochain Conseil d'administration. Une fois les équilibres généraux validés, cela donnera lieu à la mise en œuvre pour la présentation du budget 2023 au CA du mois de décembre.

S'il n'y a pas d'autre question, je vous propose de passer au vote. Il n'y a pas de changement dans les procurations. Qui vote contre la note d'orientation budgétaire 2023 ? Quatre. Y a-t-il des procurations contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. Y a-t-il des procurations abstentions ? Merci pour ce vote.

Le Conseil d'administration approuve les grandes orientations budgétaires, enveloppes et dotations relatives au budget initial 2023 à la majorité.

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1 Approbation du dispositif d'intéressement scientifique pour les lauréats d'ERC (*European Research Council*)

M. BERNARDINO.- Nous passons au point sur les ressources humaines. Le premier point sur les ressources humaines qui vous est proposé est l'approbation d'un dispositif d'intéressement scientifique pour les lauréats d'ERC. Ce sont des contrats européens de recherche *council*.

Dans la continuité de ce qui été discuté tout à l'heure à propos des primes et autres, des possibilités sont offertes juridiquement, quand l'établissement le souhaite, de pouvoir verser des primes d'intéressement. C'est une ancienne loi que l'on appelle « la loi Pécresse » qui permet de verser des primes dans certaines conditions, avec un cadrage de l'établissement.

Nous avons rencontré un petit souci technique avec les changements réglementaires qui ont eu lieu récemment. À l'université, nous comptons parmi nous une lauréate de ces ERC. C'est une chance pour l'établissement d'avoir une personne de ce niveau qui a été valorisée et qui dispose ainsi d'un budget pour faire son ERC. Dans ce budget, il y a la possibilité de lui verser une prime pour le travail qu'elle fournit dans ce cadre. Néanmoins, pour que l'agent comptable puisse verser la prime, il faut un vecteur

juridique permettant de mettre en œuvre la prime et qu'elle puisse lui être versée. Dans un premier temps, le vecteur qui nous avait paru être le plus simple était le fameux RIPEC C3, puisque c'était la possibilité offerte d'attribuer une prime sous certaines conditions. Nous l'avions donc introduite. Cependant, cette prime C3 est incompatible avec le fait d'avoir l'ancienne PEDR, système qui perdure pendant deux ans. Or, cette lauréate d'ERC a de fait été lauréate d'une PEDR avant. Il y a donc incompatibilité et nous ne pouvons lui verser la prime à laquelle elle a droit au titre de l'ERC, parce qu'elle est aujourd'hui sur une PEDR.

Nous avons examiné quels étaient les outils juridiques à notre disposition permettant de valoriser la chance que nous avons d'avoir une ERC. Nous espérons que nous pourrons encourager d'autres collègues à déployer un dossier et à en obtenir. Nous vous proposons la mise en œuvre, avec un cadrage très strict, d'une disposition réglementaire existant pour le versement de cette prime. Nous l'avons exclusivement bornée aux lauréats d'ERC, c'est-à-dire pour la personne actuelle, mais nous espérons également pour les futures personnes éventuelles. Pour vous donner un ordre de grandeur, d'autres universités comparables à la nôtre en ont une dizaine et aujourd'hui, nous n'en avons qu'une. Nous avons encore de la marge de progrès là-dessus.

Il vous est donc proposé d'appliquer cette possibilité uniquement restreinte aux lauréats de ces ERC, pour un montant maximum de 12 000 euros brut annuels prélevés sur les crédits du contrat de recherche en question. Cela n'impacte donc pas l'établissement, puisque le budget est pris sur le contrat qu'elle a décroché. C'est le Président qui détermine le montant de la prime et la fait voter en CA restreint. S'agissant d'une prime individuelle, nous avons souhaité que le CA restreint soit informé de la prime et de son montant. Dans l'arrêté, nous avons fixé simplement le montant maximum autorisé. Le montant réel sera proposé par le Président et voté par le CA restreint. Ensuite, l'agent comptable pourra verser la prime aux lauréats de ces ERC.

Y a-t-il des questions ? Pour information, le dispositif a bien évidemment été présenté au comité technique.

M. LEVREL.- À propos du dispositif présenté au comité technique, il s'agit du document s'appelant « dispositif intéressement ». Est-ce bien cela ?

M. BERNARDINO.- Oui.

M. LEVREL.- Dans le document, sont rappelés les termes de la circulaire. Il est écrit que le Conseil d'administration précise les objectifs associés au régime

d'intéressement, les critères permettant d'apprécier et de mesurer la réalisation des objectifs fixés et les contributions collectives ou individuelles de façon objective et précise. Ce sont les critères d'attribution. Dans la délibération qui nous est proposée, je vois seulement le montant maximum d'intéressement et les modalités de versement. J'ai l'impression que cette délibération est incomplète par rapport à la note et par conséquent par rapport à la circulaire sur laquelle vous vous appuyez.

M. BERNARDINO.- Le dispositif est borné aux lauréats d'ERC dans la délibération. Le critère d'attribution est d'être lauréat d'un ERC.

M. le Président.- C'est le dispositif tel qu'il est écrit. Il est clairement borné pour la candidate porteuse d'un ERC. Nous ne pouvons pas modifier le dispositif.

M. LEVREL.- Il est donc considéré que l'obtention de l'ERC est uniquement liée au fait d'être lauréat titulaire du contrat. Il est écrit qu'il faut préciser les contributions collectives et individuelles. Si nous n'attribuons la prime qu'à la personne qui porte le contrat, cela signifie que ses collègues n'ont pas contribué.

M. BERNARDINO.- C'est le dispositif général, si nous voulions élargir à d'autres éléments et dans ce cas, il faudrait préciser le cadre. Par exemple, l'établissement pourrait très bien décider de prendre une part du budget de la recherche pour en faire un dispositif d'intéressement. C'est le sujet ici. Dans ce cas, il faudrait être beaucoup plus précis sur les critères d'attribution et les objectifs de ces primes d'intéressement. Notre critère d'attribution est le fait d'être lauréat de l'ERC et par conséquent, d'obtenir également les financements permettant le versement de la prime.

M. LEVREL.- Ma remarque portait sur le fait que cette délibération exclue explicitement les collègues de l'équipe ayant contribué à l'élaboration et à l'obtention de ce projet.

M. BERNARDINO.- L'ERC est individuel.

M. LEVREL.- C'est une chose qui n'existe plus, les chercheurs qui travaillent tout seuls.

M. BERNARDINO.- Oui, mais il s'agit d'une candidature individuelle. Elle est lauréate à titre individuel. Ce n'est pas l'équipe qui est lauréate. C'est la personne qui dépose sa candidature qui est lauréate. Pour le coup, c'est vraiment individuel.

M. le Président.- Benoît, tu voulais intervenir.

M. **VALLEE.** - Je voudrais rappeler que j'ai voté contre en CT. J'ai fait le lien avec la politique indemnitaire dont est exclu le personnel de recherche contractuel. On m'a

dit qu'il n'y avait pas de lien, mais j'ai trouvé assez amusant qu'eux ne pouvaient rien avoir, alors que lors du CT suivant, il y avait de l'argent pour donner des primes dans le cadre des contrats de recherche. Je ne le conteste pas, mais visiblement…

M. le Président.– C'est l'argent donné par l'ERC avec un fléchage direct sur la personne. Ce n'est pas de l'argent venant de l'établissement.

M. VALLEE. – J'explique pourquoi j'ai voté contre l'autre jour. *(Audio 6 – inaudible, 00.01.32)*. C'est mon avis personnel. C'était mon vote et je voterai à nouveau contre.

M. le Président.– J'en prends note.

M. VALLEE. –Visiblement, des dispositifs pourraient permettre un intéressement plus généralisé, si j'ai bien compris.

M. le Président.– C'est le même dispositif, celui de la loi Pécresse. C'est un ancien dispositif d'ailleurs plus largement appliqué dans d'autres universités. Nous pourrions discuter du fait de l'étendre, mais ce n'est pas le lieu. Ce n'est pas à moi de le faire ici. C'est une commission qui devrait s'en charger et en discuter. Je ne suis pas complètement contre le fait qu'il y ait un intéressement et qui celui-ci soit discuté dans les conseils. Pourquoi pas ? Cela se fait dans d'autres universités.

Mme CHEVALIER.– Ce qui est assez étonnant dans la délibération est qu'il est fait mention du Code de l'éducation et de l'article 954-2, mais qu'il n'est pas fait mention du décret du 7 juin 2010 prévoyant spécifiquement un intéressement pour les opérations de recherche scientifique. Il me semble que nous sommes précisément dans ce cas d'école. Ce décret prévoit que cet intéressement ne peut être versé qu'une fois l'opération achevée.

M. le Président.– Nous te reprenons, cela n'a strictement rien à voir. Le dispositif appliqué ici est celui de la loi Pécresse, qui n'a rien à voir avec le dispositif de 2010. Ce n'est pas du tout le même objet. Il est simplement limité et borné à l'ERC.

M. BERNARDINO.– Vous confondez avec le dispositif de type H2020 où s'il reste des reliquats en fin de contrat, nous pourrions éventuellement les réattribuer.

M. DEHAN.– C'était le seul vecteur possible pour servir juridiquement cette prime sur le contrat en question, en l'occurrence un ERC ,et non le décret 2010 qui ne s'applique pas.

M. le Président.– C'est un dispositif individuel. Il s'agit de la loi Pécresse.

M. BERNARDINO.- S'il n'y a pas d'autre question, je vous propose de passer au vote. Il n'y a pas eu de changement dans les procurations. Qui vote contre ? Quatre votes contre. Y a-t-il des procurations contre ? Qui s'abstient ? Y a-t-il des procurations abstentions ? Merci beaucoup.

Le Conseil d'administration approuve à la majorité le dispositif d'intéressement scientifique pour les lauréats d'ERC (European Research Council)

M. BERNARDINO.- Nous passons au point suivant sur la campagne d'emplois.

M. MOSCOVICI.- J'attendais la fin du vote pour apporter une petite précision. Nous avons un autre ERC au sein de l'établissement. Je voulais tout de même que les administrateurs le sachent. Il y a un autre ERC à la faculté des sciences et technologies, dans le laboratoire MSME, mais il ne rentre pas dans cette catégorie, puisque l'ERC est géré par le CNRS et non par l'UPEC. Au niveau de l'UPEC, il y a bien deux ERC et nous ne pouvons qu'en être fiers.

M. BERNARDINO.- Merci, Jacques.

M. le Président.- Pour information, il y a cinquante ERC à la Sorbonne. Nous avons donc une marge de progression. Je vous encourage d'ailleurs.

M. DEHAN.- Tu as eu raison, c'était 100 % d'augmentation.

M. MOSCOVICI.- Au niveau de la faculté de sciences, il y a eu beaucoup de candidatures cette année.

3.2 Approbation de la campagne d'emplois enseignants 1er et 2nd degré pour l'année 2023

M. BERNARDINO.- Il s'agit du dernier point que nous avons souhaité soumettre à discussion. Nous rappelons ici notre volonté d'avoir des campagnes d'emplois uniques et une campagne d'emplois que nous puissions afficher complète, avec l'ensemble des volets : enseignants du premier degré et du second degré, enseignants-chercheurs et partie administrative. Cette année, cette campagne a coïncidé avec un calendrier électoral, puisqu'il y a eu un changement de présidence. Le changement de présidence fait que le dialogue de gestion avec les composantes n'a pas pu avoir lieu avant l'élection du Président. Cela a décalé les dialogues de gestion avec les composantes pour discuter des postes d'enseignant-chercheur en particulier. Néanmoins, techniquement, pour les enseignants du second degré, les

concours des postes n'interviennent pas sur le même calendrier. Les concours de second degré sont ouverts depuis mi-juillet et doivent être clos avant la fin de l'année civile ; ce qui signifie que nous devons publier les postes que nous souhaitons mettre au concours, afin que les personnes puissent candidater et que les concours puissent avoir lieu, avec les sélections devant se faire et les retours de validation pour décembre.

Par conséquent, nous devons faire la campagne d'emplois du second degré en avance, afin de respecter le calendrier et de permettre la publication sur la campagne d'emplois 2023. La campagne d'emplois 2023 complète, c'est-à-dire second degré et enseignants-chercheurs sera présentée au CA du mois de novembre, même si la campagne second degré aura déjà été votée aujourd'hui. C'est pour cette raison que vous est simplement présenté le volet 1, celui du second degré et non le reste de la campagne d'emplois. Le deuxième volet sera complet fin novembre.

Nous avons joint la note sur laquelle nous avons fait l'ensemble des arbitrages, afin d'être totalement transparents avec le Conseil d'administration, avec la façon dont se sont faits les arbitrages et ce qui vous est proposé au vote. Nous vous rappelons les périmètres des différents votes, parce que c'est important. Le Conseil d'administration est garant de la partie financière, de la masse salariale et doit faire en sorte que l'ensemble des postes ouverts à concours soit finançable et assuré. Cela signifie que ce qui vous est proposé en délibération et le vote de la délibération porteront bien sur le nombre de postes ouverts au concours. Vous autorisez le nombre de postes ouverts au concours, de façon que tous les postes ouverts soient bien garantis.

Pour rassurer le Conseil d'administration, n'est proposé au concours qu'un nombre de supports correspondant à un nombre de supports vacants. Le poste vacant est un poste sur lequel à l'instant où je vous parle, il n'y a pas d'agent titulaire. C'est bien un poste qui est libre pour la rentrée prochaine, afin d'y asseoir un nouveau titulaire. C'est ce qui a été acté sous nos arbitrages. Malgré tout, trois postes ont été rajoutés et ce sont bien des créations. Ils relèvent de ce qui a été validé par le Conseil d'administration, à savoir l'ouverture d'une nouvelle formation de BUT informatique à Vitry. Je rappelle que ce BUT informatique est rattaché à l'IUT de Créteil-Vitry, avec une masse salariale fournie par le Ministère qui couvre la masse salariale des postes proposés en création. C'est la raison pour laquelle nous nous permettons de créer des postes, parce que c'est adossé à un dispositif pour lequel l'État nous a fourni les financements. Ils font déjà partie de la notification intermédiaire que nous avons reçue en juillet. Nous avons non seulement les engagements écrits, mais également

une première écriture sur la notification budgétaire intermédiaire de juillet. Il s'agit donc de trois créations issues d'un dispositif particulier. Les autres postes sont bien vacants, c'est-à-dire que ce sont des postes pour lesquels nous sommes sûrs d'avoir la masse salariale nécessaire pour pouvoir assurer les recrutements à la rentrée.

Par transparence, nous vous avons indiqué l'ensemble des éléments. Sur les postes qui ont été signalés vacants par les composantes, nous avons vérifié qu'ils l'étaient effectivement pour avoir les volumétries. Le deuxième volet était celui des besoins remontés par les composantes avec leurs priorités, c'est-à-dire que nous nous sommes attachés à bien demander les besoins et les priorités. À partir de là, le volume de postes mis au concours a été arbitré, en tenant compte des priorités remontées par les composantes, afin de vous faire cette proposition.

Sur l'annexe 3, en toute transparence, se trouvent les postes et les disciplines qui seront mis au concours. À la suite du vote du Conseil d'administration, les postes seront directement affichés, si le vote est positif. Ce seront ces postes et disciplines qui seront affichés sur la plateforme. Le vote du CA porte bien sur la volumétrie des postes, c'est-à-dire l'acceptation par le CA de la mise au concours des trente postes d'enseignement de second degré et d'un poste de premier degré.

M. LEVREL.- Si j'ai bien compris, sont publiés les postes vacants et non les postes susceptibles de l'être, ainsi que les créations. Est-ce bien cela ?

M. BERNARDINO.- Oui.

M. LEVREL.- Dans la note, il est écrit qu'il y a 25 supports de postes vacants et tu as mentionné 3 créations. Est-ce bien cela ?

M. BERNARDINO.- Oui.

M. LEVREL.- Cela ne fait pas 31.

M. BERNARDINO.- Il y a trois créations et deux redéploiements. Des créations avaient été actées lors de la scission entre IAE et FSEG sur un mécanisme financier de prise sur la dotation d'établissement. Une part de la dotation d'établissement a été transformée en deux supports pour la FSEG. Trois créations nettes viennent de financements externes pour le BUT et deux postes supplémentaires ont été créés, mais sur la masse salariale déjà disponible à l'université.

M. LEVREL.- Il y a donc cinq créations par rapport aux supports.

M. BERNARDINO.- Oui, il y a cinq créations par rapport aux supports.

M. LEVREL.- Il y a 25 postes vacants, ce qui fait 30 et non 31. Tu dis qu'il y a 31 postes publiés. Dans la note, il est écrit que sont publiés les 25 postes vacants et 6 susceptibles et tu évoques les créations. Je ne comprends pas les additions.

M. BERNARDINO.- Il est possible que nous ayons oublié de compter le premier degré.

M. LEVREL.- D'autre part, si j'ai bien compris, vous vous engagez à publier les postes mentionnés dans ce tableau, mais nous ne les votons pas.

M. BERNARDINO.- Ce n'est pas de la compétence du CA. Le CA vote la volumétrie des postes, pas la ventilation.

M. LEVREL.- La loi interdit donc au CA de voter la ventilation ?

M. BERNARDINO.- Je veux bien que tout ce qui n'est pas interdit soit autorisé. Par exemple pour les postes des enseignants-chercheurs et des chercheurs, la compétence de l'affectation disciplines, laboratoires et composantes relève du CAC. Ici, nous avons fait passer les disciplines au CAC plénier pour information, le CAC n'ayant pas de compétence sur les enseignants de second degré. La partie enseignants-chercheurs et l'affectation disciplines, laboratoires et composantes relèvent bien des compétences du CAC.

M. VALLEE.- Je rappelle que le comité technique a voté deux fois contre. *(Audio 6 – inaudible, 00.13.30)*. Deuxièmement, lors du CT, je vous avais questionnés sur la responsabilité financière, le CA, etc. Nous arrivons à la fin du dispositif. Ici, c'est un avis BIATSS ; n'y aurait-il pas un intérêt de faire l'inverse, c'est-à-dire de voir les postes que nous pouvons ouvrir et qu'ensuite, chacun donne son avis ? Là, c'est nous qui avons la responsabilité financière et nous sommes au pied du mur.

M. BERNARDINO.- En 2023, nous inverserons l'ordre.

M. VALLEE. - C'est un avis BIATSS, je ne sais pas si c'est pertinent.

M. BERNARDINO.- Je suis assez d'accord pour que nous nous remettions dans le bon ordre par rapport à d'autres universités. C'est pour cette raison que la note d'orientation budgétaire devrait être votée en amont. Selon moi, elle devrait être votée au mois de juin, afin que nous y définissions la masse salariale et en conséquence, le nombre de postes que nous sommes capables d'ouvrir l'année suivante en campagne d'emplois. C'est seulement après, une fois que nous avons la volumétrie, que nous regardons comment ventiler les demandes.

M. VALLEE.- En commentaire, vous avez souhaité rassurer le CA en disant que seuls les postes vacants à date étaient publiés.

M. BERNARDINO.- J'aurais dû dire « ou financés ».

M. VALLEE.- Avant, nous arrivions à publier les postes vacants au 1er janvier, parce que les départs en retraite étaient actés. Là, vous avez été encore plus précautionneux. Nous avions utilisé le mot « gelé » et vous, vous avez dit que vous les aviez mis au frigo.

M. BERNARDINO.- Au frais.

M. VALLEE.- Il est important d'expliquer. Nous avons eu le rapport de la Cour des comptes. Il faut tout de même voir que cette campagne d'emplois a été impactée par ce qui a été dit en *off*. Sinon, nous n'avons rien à faire là. Il faut tout de même que nous soyons responsables. C'est mieux quand vous nous le dites, parce que ce n'est pas à moi de retranscrire ici les décisions que nous pouvons prendre en CT. Il faut donc que tous les conseils aient le même niveau d'information, notamment sur la façon dont vous avez fait vos choix et les raisons pour lesquelles vous les avez modifiés par rapport aux années antérieures.

M. BERNARDINO.- Sur les postes susceptibles d'être vacants ?

M VALLLEE. - Oui.

M. BERNARDINO.- Depuis que je suis VPCA, c'est un discours que je martèle. Les postes susceptibles d'être vacants restent des postes susceptibles d'être vacants. Le fait de publier des postes susceptibles d'être vacants n'est pas cohérent.

M. VALLEE. - Je parle de ceux de janvier, pas de ceux de décembre ou septembre.

M. BERNARDINO.- D'accord, mais je martèle cela depuis longtemps. Les collègues l'ont donc entendu et nous avons de moins en moins de postes susceptibles d'être vacants qui nous sont proposés, ce qui montre que le message est bien passé. Nous pouvons considérer que cela n'arrive jamais. Sur la campagne de second degré, il s'agit de postes qui seront mis aux concours à venir, sur lesquels nous désignerons des lauréats en décembre qui seront avertis en janvier et devront prendre leurs fonctions en septembre de l'année prochaine sur des postes susceptibles d'être vacants. Lorsque c'est « susceptible » d'être vacant, ce n'est pas très attractif. Il faut dire ce qui est. Le collègue qui doit valider ne peut valider qu'un seul choix. S'il doit choisir entre un poste réellement vacant et un poste susceptible d'être vacant, personnellement, j'aurais tendance à jouer la sécurité si je devais choisir. Nous n'avons donc pas toujours forcément les candidats que nous voulons.

Nous avons déjà eu des cas, qui ne sont pas si rares, de collègues qui se ravisent au dernier moment, parce que jusqu'au jour de leur départ, ils peuvent retirer leur demande de retraite. J'ai déjà vécu la situation d'un collègue qui m'a dit qu'il ne reviendrait pas. Il nous a avertis la veille de la rentrée, afin de nous dire que finalement, en recalculant ses points retraite, etc., il s'était rendu compte qu'il perdait trop d'argent et ne souhaitait donc pas partir. La veille de la rentrée, nous nous retrouvons avec un lauréat que nous avons placé, certes sur un poste susceptible d'être vacant et nous retrouvons à devoir lui dire : « Il était écrit qu'il était susceptible d'être vacant. Il ne l'est plus. Nous sommes désolés pour vous, il va falloir recandidater l'année prochaine. » À mon avis, ce n'est pas tenable. C'est vrai pour des enseignants du second degré, mais également pour des enseignants-chercheurs.

Même si l'on nous dit que le poste est susceptible d'être vacant, avec toute la bonne volonté, et je ne crois pas que les collègues nous dupent au moment où ils nous le disent. Je crois que quand ils nous le disent, ils pensent de bonne volonté qu'ils vont partir. Au dernier moment, finalement, pour des raisons personnelles, quelles qu'elles soient, on change d'avis et juridiquement, on a le droit de prolonger. En tant qu'université, nous ne pouvons pas lui dire : « Non, tu nous avais dit que tu partais. Maintenant, tu tiens tes engagements. »

Il s'agit simplement de précaution et cela fait deux ans que je le martèle, que cela a été entendu. Encore cette année, j'ai eu le cas d'un collègue parti depuis dix ans de l'université en détachement, pour lequel cela fait trois ans que l'on me dit : « Il est parti en détachement dans le privé depuis dix ans. Il ne reviendra jamais, le salaire du privé étant largement au-dessus de ce que nous pouvons lui proposer. Il ne remettra plus les pieds à l'université. » Bonne nouvelle, il nous a avertis il y a quinze jours qu'il revenait au 1er janvier.

Un intervenant.- Il était en disponibilité.

M. BERNARDINO.- Il était en disponibilité, pas en détachement. Où voulez-vous que je trouve le support pour l'asseoir si je n'ai pas gelé le poste en question en attendant qu'il décide de revenir ou non ? Oui, cela peut parfois paraître un peu rude d'avoir des postes et de ne pas les publier, mais des collègues ont la capacité de revenir. Cette personne était partie depuis neuf ans et je supposais qu'elle ne reviendrait pas. Elle revient le 1er janvier. Ce n'est, de plus, pas un universitaire qui demande de revenir au 1er septembre, pour lequel nous aurions éventuellement trouvé des postes qui se seraient libérés. C'est au 1er janvier et il est en droit de demander son retour à

la date qu'il souhaite. Oui, la prudence est de mise, afin de ne pas mettre l'université en difficulté sur la masse salariale qui est tout de même le budget le plus important.

M. VALLEE.- Vous avez dit quelque chose d'intéressant, à savoir que des postes sont gelés pour ces cas-là.

M. le Président.- Ils ne sont pas gelés, ils sont immobilisés. La masse salariale est utilisée pour un ATER ou autre chose.

M. BERNARDINO.- C'était un ATER qui était dessus, mais nous nous retrouvons avec la difficulté d'avoir un ATER et un collègue qui revient.

Ce qui est soumis à délibération est bien le fait de mettre au concours trente postes de second degré et un poste de premier degré. Y a-t-il eu des changements dans les procurations ?

Mme HMAMOU.- Mme GUILLIN a donné procuration à M. ANDUJAR.

M. BERNARDINO.- Merci. Qui vote contre ? Quatre. Y a-t-il des procurations contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. Y a-t-il des procurations abstentions ? Merci.

Le Conseil d'administration approuve la campagne d'emplois des enseignants de 1er et de 2nd degré pour l'année 2023.

Points non soumis à discussion

1. VIE INSTITUTIONNELLE

1.1 Information relative aux assesseurs référents et chargés de mission

M. BERNARDINO.- Nous passons aux points de l'ordre du jour qu'il ne nous semblait pas nécessaire de soumettre à discussion, mais dont certains nécessitent un vote du Conseil d'administration. Il y a des points que nous avons inscrits pour information, parce que nous estimions qu'il était bien que le CA soit informé, en particulier la liste des assesseurs des autres conseils et des chargés de mission rattachés aux autres conseils, que ce soit formation ou recherche. Ensuite, des points sont soumis au vote, mais relèvent du périmètre que nous avions évoqué, avec simplement des demandes du rectorat d'avoir des votes formels du CA et des délibérations, afin de pouvoir mettre en œuvre les éléments. C'est notamment le cas des points 1.2, 1.3 et 1.4. Ce n'est pas nous qui les avons divisés en trois points, mais le rectorat qui nous a

demandé trois délibérations distinctes. C'est pour cette raison qu'elles vous sont demandées.

M. le Président.- Nous pouvons annoncer que l'équipe se renforce. Il s'agit simplement de points d'information. Nous avons vu Philippe THIARD, assesseur auprès du VPCA. Les autres assesseurs ou chargés de mission seront présentés dans le cadre des conseils relatifs à leur positionnement et domaine. Christelle GARROUSTE sera assesseur internationalisation des formations auprès de la VP CFVU. Sébastien LACROIX sera assesseur transformation pédagogique et réussite étudiante, également auprès de la vice-présidente CFVU. Émilie FRENKIEL sera assesseur engagement vie étudiante, vie de campus et dispositifs participatifs auprès de la vice-présidente CFVU. Christophe MORIN sera chargé de mission PULSE dans le périmètre formation. Laure GARRIGUE-ANTAR sera assesseur sciences ouvertes auprès de la VP recherche et de la CR. Benoît FUNALOT sera assesseur recherche santé auprès de la VP recherche et de la CR.

Pour les référents, Francine NYAMBEK-MEBENGA sera référente racisme et antisémitisme auprès de la vice-présidente responsabilité socialité université. Pourquoi référent et non chargé de mission ? C'est parce qu'il s'agit d'une mission permanente, non bornée. Sylvie CIABRINI sera référente égalité et diversité auprès de la vice-présidente RSU. Il y a un référent handicap auprès de la même vice-présidente RSU pour lequel un nom doit arriver.

Tout à l'heure, nous avons cité le fait que Matthias BEEKMAN reviendra également.

À ce stade, ce sont les personnes que je voulais citer pour information. Elles se présenteront dans les commissions respectives.

1.2 Approbation de la donation au profit des 11 universités de Paris venant aux droits de l'ancienne université de Paris, du nouveau bâtiment devant constituer la Maison de l'Egypte en cours d'édification dans l'enceinte de la Cité Université, sur une partie (terrain de 1.9015 m²) de la parcelle cadastrée section BD numéro 2 sise 1 avenue André Rivoire, Paris 14e, mise à la disposition des universités Paris par l'État

M. BERNARDINO.- Nous proposons de procéder séparément au vote des points 1.2, 1.3 et 1.4, puisque c'est une demande du rectorat.

Il n'y a pas eu de changement dans les procurations. Sur le 1.2, qui vote contre ?

M. LEVREL.- Sur les grands traits, de quoi s'agit-il ?

M. BERNARDINO.- Les documents ont été mis à disposition, afin que vous ayez les informations.

M. le Président.- La dernière fois, nous nous sommes dit que nous nous laissions du temps de discussion pour présenter ERASME et Aurora.

M. LEVREL.- Il s'agirait simplement de nous expliquer ce que c'est en deux phrases.

M. le Président.- Vous avez les documents.

M. BERNARDINO.- Les documents ont été donnés. La chancellerie des universités a besoin du vote pour les travaux à la Maison d'Egypte. Ils nous demandent trois votes : l'un sur la donation au profit des onze universités de la maison qui a été créée ; un autre sur l'approbation de l'affectation irrévocable du bâtiment pour le dédier à l'accueil des étudiants et chercheurs égyptiens, puisque cette maison a été construite avec les budgets de l'Egypte ; et le dernier sur l'approbation du pouvoir donné à la chancellerie des universités pour utiliser ce bâtiment pour l'usage demandé. Pour moi, c'est un non-sujet, mais réglementairement, il y a obligation de passer au Conseil d'administration.

M. le Président.- Cela nous échappe totalement.

M. BERNARDINO.- À moins que tu veuilles t'opposer.

M. LEVREL.- Non, c'est un point d'information.

M. BERNARDINO.- C'est pour cette raison que nous vous avons donné les éléments en amont, afin que vous puissiez lire les documents. Pour nous, cela ne prête pas à discussion.

Sur le point 1.2, qui vote contre ? Y a-t-il des procurations contre ? Qui s'abstient ? Y a-t-il des procurations abstentions ?

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la donation au profit des onze universités de Paris venant aux droits de l'ancienne université de Paris, du nouveau bâtiment devant constituer la Maison de l'Egypte en cours d'édification dans l'enceinte de la Cité Université, sur une partie (terrain de 1,9015 m²) de la parcelle cadastrée section BD numéro 2 sise 1 avenue André Rivoire, Paris 14e, mise à la disposition des universités Paris par l'État.

1.3 Approbation de l'affectation irrévocable du bâtiment à l'accueil des étudiants et chercheurs égyptiens

M. BERNARDINO.- Sur le point 1.3 concernant l'affectation irrévocable du bâtiment à l'accueil des étudiants et chercheurs égyptiens, qui vote contre ? Y a-t-il des procurations contre ? Qui s'abstient ? Y a-t-il des procurations abstentions ? Merci.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'affectation irrévocable du bâtiment à l'accueil des étudiants et chercheurs égyptiens.

1.4 Approbation du pouvoir donné à la chancellerie des universités de Paris, représentée par le recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Ile-de-France, pour signer tous actes et documents nécessaires à l'acceptation de cette donation.

M. BERNARDINO.- Sur le point 1.4 et l'approbation du pouvoir donné à la chancellerie des universités de représenter le recteur dans les instances, qui vote contre ? Y a-t-il des procurations contre ? Qui s'abstient ? Y a-t-il des procurations abstentions ? Merci.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le pouvoir donné à la chancellerie des universités de Paris, représentée par le recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Ile-de-France, pour signer tous actes et documents nécessaires à l'acceptation de cette donation.

2. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES

2.1 Approbation relative aux admissions en non-valeur

M. BERNARDINO.- Le dernier point soumis à vote est l'approbation relative aux admissions en non-valeur effectuées par le comptable. Les éléments ont été donnés sur SharePoint. À moins que vous souhaitiez relever des éléments particuliers, il s'agit encore une fois d'une obligation réglementaire.

S'il n'y a pas de question, nous passons au vote.

M. VALLEE. – Nous avons les documents, mais c'est bien gentil, « 903 F21 et IFTIC Transfert»… Je veux bien. Il y a même des montants négatifs mis en non-valeur. Que cela signifie-t-il ?

M. DEHAN.– Il s'agit simplement de créances pour lesquelles l'agent comptable a fait toutes les diligences possibles, jusqu'au recouvrement par voie d'huissier, etc. Il n'arrive pas à les recouvrer et sollicite l'avis du Conseil d'administration pour ce que l'on appelle techniquement une admission en non-valeur, afin d'éteindre la créance.

M. VALLEE. – D'accord, mais l'objet de la créance n'est pas très clair. La société qui doit de l'argent est IFTI Transfert ou…? Qui nous doit de l'argent ?

M. DEHAN.– Effectivement, ce client nous doit de l'argent et n'a pas payé. Je ne saurais pas vous donner des éléments précis. Nous regarderons si nécessaire, mais en tout cas, cette créance est irrécouvrable ; c'est assez classique.

M. BERNARDINO.– Je rappelle que l'agent comptable ne le demande que pour les créances pour lesquelles l'ensemble des démarches ont été faites et abouties. À un moment, il y a une ligne qui se retrouve dans la comptabilité qu'il faut supprimer. Le seul moyen de le faire est que le CA valide l'admission en non-valeur.

M. VALLEE. – À une époque, nous avons tout de même admis en non-valeur des montants assez importants. Si ces montants sont de la même nature, il faudrait que nous le sachions.

M. BERNARDINO.– S'il s'agissait d'une admission en non-valeur de 1,5 million, cela donnerait bien évidemment lieu à débat.

M. VALLEE. – Non, c'était 300 000 la dernière fois, je crois. Je ne sais plus le maximum.

M. BERNARDINO.– À 300 000 euros, c'était déjà une belle valeur.

M. VALLEE. – Oui, c'était une belle valeur. On peut fractionner les non-valeurs aussi si l'on veut.

M. le Président.– Si vous voulez discuter des non-valeurs, nous pouvons en discuter, mais nous ne ferons pas de point au CA.

M VALLEE. – Nous courons tout de même après l'argent.

M. le Président.– Nous demanderons à l'agent comptable de vous fournir les éléments, mais sachez qu'il est allé au bout du bout, avec les huissiers, etc., et pourra l'expliquer. Si vous voulez discuter de cela, nous allons en discuter et je vous garantis

que nous ne parlerons pas d'autre chose. En revanche, nous nous engageons à ce que ce soit plus précis.

M. BERNARDINO.- Nous demanderons que la prochaine fois, l'agent comptable mette une petite note avec deux ou trois éléments, afin d'indiquer les points particuliers.

M. DEHAN.- Oui, très bien.

M. BERNARDINO.- Ce sera donc accompagné d'une petite note dans laquelle nous indiquerions éventuellement des éléments un peu plus précis.

S'il n'y a pas d'autre question, je vous propose de passer au vote. Il n'y a pas eu de changement dans les procurations.

M. le Président.- Pour répondre à Benoît, signalons que l'agent comptable s'en va, ce qui explique probablement qu'il ne soit pas présent aujourd'hui. Je vous rassure sur le fait qu'il ira au bout de ses missions et qu'il y a des pistes pour un remplacement. Il part à Panthéon-Sorbonne. D'habitude, il donne un petit mot d'explication. Nous sommes généralement incapables de savoir de quoi il s'agit.

M. BERNARDINO.- Dorénavant, nous demanderons au futur agent comptable de fournir une note.

Mme CHEVALIER.- Ce n'est pas forcément une note, mais simplement on souhaiterait avoir quelques éléments explicatifs…

M. BERNARDINO.- Non, mais quand je dis note, il peut y avoir plusieurs annulations de créances.

M. le Président.- Nous donnerons les éléments. Comme il part, il n'a peut-être pas été très disert là-dessus. Nous ne savons même pas. Après tout, il est comptable. C'est son travail. Il est responsable. Il donnera les éléments.

M. BERNARDINO.- Nous demanderons au prochain de fournir une note, en plus du tableur Excel.

M. le Président.- Ensuite, tout est transparent. Encore une fois, nous sommes au bout du bout. Si vous voulez en faire des sujets de discussion, nous pourrons y réserver une heure.

M. BERNARDINO.- Nous passons au vote. Qui vote contre ? Y a-t-il des procurations contre ? Qui s'abstient ? Quatre abstentions. Y a-t-il des procurations abstentions ?

Le Conseil d'administration approuve à la majorité les admissions en non-valeur.

2.2 Approbation du versement du fonds régional d'aide d'urgence en faveur des étudiants impactés par la guerre en Ukraine

M. BERNARDINO.- Le dernier point est l'information qui vous est donnée sur l'ensemble des contrats.

Pardon, j'ai oublié un complément d'ordre du jour important. Notre agent comptable émet la demande suivante. Dans le cadre de l'accueil des étudiants ukrainiens, nous avons obtenu des financements de la part de la Région Ile-de-France. Normalement, les fonds alloués par la Région Ile-de-France doivent être versés aux étudiants ukrainiens qui sont d'ores et déjà ciblés. Néanmoins, pour se « protéger », l'agent comptable souhaite qu'il y ait un vote du Conseil d'administration l'autorisant à ce que l'argent reçu par la Région Ile-de-France ciblé pour les étudiants ukrainiens soit bien donné aux étudiants ukrainiens. Une fois l'argent remis dans les caisses de l'établissement, il a besoin d'avoir un avis du CA pour autoriser le reversement aux étudiants en question.

Nous vous proposons donc la délibération, afin que l'agent comptable puisse verser une bourse de 675 euros par étudiant. Je crois qu'une dizaine d'étudiants sont concernés, de mémoire. Cela nécessite le vote du CA, afin que l'agent comptable puisse les mettre en paiement.

Avez-vous des questions ? Qui vote contre ? Y a-t-il des procurations contre ? Qui s'abstient ? Y a-t-il des procurations abstentions ? Vote à l'unanimité.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité du versement du fonds régional d'aide d'urgence en faveur des étudiants impactés par la guerre en Ukraine

M. BERNARDINO.- Nous vous remercions et vous libérons. Il est 12 heures 35. Nous ne libérons pas les enseignants-chercheurs et enseignants, puisqu'il y a un CA restreint. Merci à tous et bonne journée. Bon appétit.

La séance est levée à 12 heures 35.

INDEX

Nous n'avons pas pu vérifier l'exactitude des termes suivants :

Benoît..... 55, 59, 60, 62, 66, 67
Cibi 11
ALMA.....22
Anam EGRELICHELI 23
CPARI 23
DAL.....40
IFTI Transfert.....66